

## La langue : Ménard fait marche arrière

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Nouveau venu dans les sentiers minés des politiques linguistiques, le ministre d'État à la Métropole, Serge Ménard, a dû battre en retraite hier et mettre la pédale douce sur des déclarations, unanimement interprétées, hier, comme un appel à un adoucissement de la Charte de la langue française.

Ces déclarations — avant même la publication d'un imposant état de la situation par l'Office de la langue française, une promesse électorale du PQ — ont levé le voile sur des divisions à prévoir au sein du gouvernement Bouchard sur la question linguistique.

« Quand j'ai parlé d'irritants, je ne pensais pas à la Loi 101 qui est fondamentale. Je pensais à des règlements inutiles, des petites choses qui sont injustifiées, mais quand on parle de la Loi 101, on parle de quelque chose de fondamental. » « J'ai dit fondamental, je n'ai pas dit intouchable. J'ai été éduqué en pensant qu'il fallait réfléchir sur certaines questions avant de parler. Cela

ne convient pas aux médias modernes où la meilleure réaction est celle qui est la moins réfléchie », a-t-il dit, ironique.

« Je suis certain que l'attitude des anglophones de Montréal a changé face à la communauté francophone. Ils n'ont plus le mépris pour les francophones, le mépris que j'ai subi quand j'étais jeune, c'est ce que je voulais dire », indique M. Ménard. « Les anglophones de Montréal aiment Montréal comme ville francophone », souligne-t-il encore.



Serge Ménard

La veille, pressé de questions à l'issue d'une rencontre avec le maire Pierre Bourque, M. Ménard avait ouvert la porte à des assouplissements, réclamés depuis longtemps par le maire Bourque.

Il s'était demandé tout haut si le français était réellement en danger à Montréal pour enchaîner : « Il faut réévaluer tout cela, je ne prendrai pas la décision tout seul. »

A son arrivée à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres — la première du régime Bouchard — Mme Louise Beaudoin, responsable du dossier linguistique, s'était déjà entretenue au téléphone avec son collègue Ménard. « Il y a un bilan qui est sur le point d'être terminé, entre 300 et 400 pages, sous Mme Nicole Renée, la présidente de l'Office de la langue française. C'est important qu'on sache de quoi on parle et qu'on dépasse les impressions », dit Mme Beaudoin.

Pour le vice-premier ministre Bernard Landry, il n'est pas question de toucher aux aspects fondamentaux, « aux principes » de la Loi 101. Sur des questions de « détails », toutefois, la porte peut être ouverte aux modifications. À titre d'exemple, on peut penser régulariser la situation de quelques centaines de parents de langue maternelle anglaise qui, à cause d'un séjour à l'école française dans les années 1970, ont per-

du à tout jamais le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, note-t-il.

Pour Jacques Brassard, titulaire des Affaires intergouvernementales canadiennes, les assouplissements à la Loi 101 « ne sont pas une voie qu'il convienne même d'explorer ». « Déjà, la Loi 101 a été affectée par les décisions des tribunaux, il y a plusieurs trous », ajoutera-t-il.

Quant au rapport de Mme Beaudoin, il ne contiendra pas de recommandations, mais il fera « un tableau de la situation, pour savoir si 20 ans plus tard, après l'adoption de la Loi 101, le français est vraiment la langue commune, la langue de convergence au Québec », souligne Mme Beaudoin.

Pas question pour elle « de mettre la charrie devant les boeufs » et d'évoquer « à partir d'impressions » la nécessité d'assouplissements ou de resserments de la Charte de la langue française.

Le rapport prévu pour la fin février parlera de la langue de travail et de l'accès à l'école anglaise. Tous les aspects touchés par la Charte de la langue seront considérés. Une version préliminaire du rapport circule déjà chez les

hauts fonctionnaires. Selon les informations obtenues, le rapport, dans sa version préliminaire tout au moins, ne comportait guère d'inédit. On s'orientait vers une très vaste synthèse des données disponibles, essentiellement les indicateurs sociolinguistiques publiés régulièrement par l'Office de la langue française et par le Conseil.

Les propos de M. Ménard ont fait rugir la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Pour son président, François Lemieux, c'est précisément dans l'île de Montréal que la situation du français est la plus précaire. « La force d'attraction de la langue anglaise et de la culture anglo-américaine est telle que pour assurer l'intégration des nouveaux arrivants, c'est un renforcement de la Charte qui est nécessaire », soutient M. Lemieux.

« Lorsque le ministre Ménard aura toutes les données en main, il sera à même de juger de la situation. Il était difficile pour lui de formuler une opinion élaborée le lendemain même de sa nomination sur une question aussi déterminante », poursuit le président de la SSJBM.

### « Le français est encore menacé », préviennent les milieux francophones

MARIE-CLAUDE GIRARD

La réponse des principales centrales syndicales et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à la question du ministre Ménard est claire : oui, le français est toujours dans une situation précaire et s'il fallait modifier la Loi 101, il faudrait d'abord la rendre plus forte.

Quant au directeur d'Alliance Québec, Michael Hamelin, il juge rassurante l'ouverture manifestée par le ministre.

Lundi, lors d'une rencontre de presse, le nouveau ministre d'État à la Métropole, Serge Ménard, a ouvert la porte à un assouplissement possible de la Loi 101.

« Il faut réévaluer si le français est encore en danger à Montréal », a-t-il déclaré. La Loi 101 est-elle encore pertinente ? « Sur cette question-là, je ne suis pas prêt à me prononcer. »

La présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Lorraine Pagé ne veut pas jeter le blâme sur le ministre. Elle tient toutefois à lui indiquer que le français est toujours menacé à Montréal. « C'est à Montréal, dans un contexte pluriethnique, que l'anglais se fait le plus sentir, en particulier dans les écoles où les allophones sont très nombreux. Tous les professeurs qui travaillent dans ces milieux nous disent qu'il faut resserrer les règles », dit-elle.

Mme Pagé rappelle qu'il faut aussi tenir compte des nouveaux défis que pose l'intégration de l'infirmité dans les entreprises et les écoles, les contenus circulant sur les réseaux étant surtout en langue anglaise.

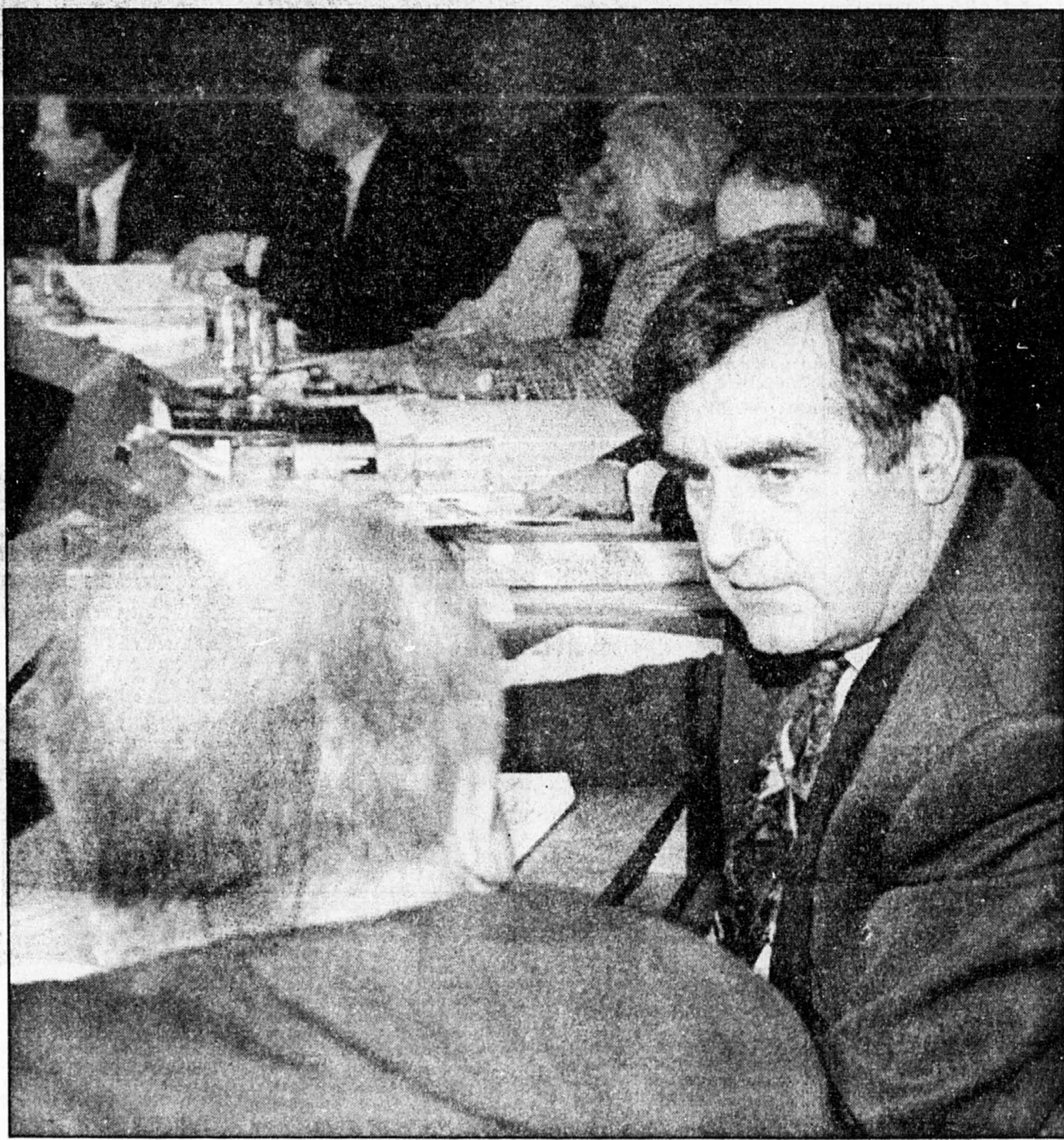
Pour sa part, le président de la Confédération des syndicats nationaux, Gérard Larose, s'est dit étonné des propos du ministre. La CSN a noté un certain recul du français dans les petites et moyennes entreprises montréalaises où travaillent ses membres. M. Larose invite donc Serge Ménard à la plus grande prudence avant de s'engager à assouplir la Charte de la langue française.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, Henri Massé, juge lui aussi qu'il y a encore beaucoup à faire pour franciser les lieux de travail, en particulier dans le domaine de l'aéronautique. « La Loi 101 a été plutôt démantibulée par les tribunaux. S'il fallait la modifier, ce serait pour la rendre plus forte », dit-il. M. Massé se dit toutefois réceptif à une révision de la loi : « Peut-être que la Loi 101 ne remplit pas tout le temps sa mission. Il faudrait s'arrêter et en discuter. »

Plus tôt cette semaine, le directeur du Groupe d'étude sur l'avenir de Montréal, l'économiste Claude Pichette, affirmait à La Presse que les gens devaient accepter la primauté du français au Québec.

À la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, on préfère laisser au ministre le temps d'étudier ses dossiers. « Voilà à peine 24 heures que M. Ménard est en fonction. Sa réflexion semble celle de quelqu'un qui est un peu étranger à la situation », note François Lemieux, président de l'organisme. Toutefois, si le gouvernement s'engageait réellement à assouplir la Loi 101, M. Lemieux estime qu'il démontrerait ainsi sa volonté d'aggraver le problème.

Quant au président d'Alliance Québec, Michael Hamelin, il voit dans les propos du ministre des signes rassurants. Mais il préfère attendre des actions avant de crier victoire.



Le nouveau premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a présidé, hier, son premier Conseil des ministres.

### « La société distincte, c'est terminé » Seuls les mots peuple et nation sont acceptables, soutient Landry

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Il n'est plus question pour le nouveau gouvernement québécois de discuter de la notion « obsolète » de société distincte avec Ottawa, a affirmé, hier, le vice-premier ministre Bernard Landry, en précisant que seuls les mots peuple et nation sont maintenant acceptables.

Qui plus est, M. Landry estime que dans une situation idéale, les discussions sur l'éventuel partenariat avec le reste du Canada devraient se dérouler avant même la tenue d'un prochain référendum au Québec.

« Lors du référendum d'octobre, a-t-il dit, les principes du partenariat étaient sur la table. Maintenant, s'il y a des gens, dans le reste du pays qui sont intéressés à discuter de détails et de certaines clauses entre les deux nations, ce serait une très bonne idée. »

M. Landry n'a pas voulu dire que le gouvernement Bouchard est déjà au travail pour prépa-

rer de telles négociations. « Il ne faut pas dire qu'il y a des gens qui travaillent déjà là-dessus, a-t-il ajouté, mais il y a probablement quelques intellectuels à l'intérieur de la machine qui s'intéressent à cette question. »

Le vice-premier ministre et ministre des Finances, qui a participé à la première réunion du Conseil des ministres depuis la prestation de serment de Lucien Bouchard, comprend mal pourquoi « M. Jean Chrétien s'obstine à ne pas reconnaître que les Québécois forment un peuple ».

« À tous ceux dans le reste du Canada qui travaillent sur des solutions d'avenir sans tenir compte de ce fait, a-t-il dit, je leur dis fraternellement et respectueusement, ils perdent leur temps. »

« C'est comme celui qui a perdu sa montre à 200 mètres du lampadaire, a-t-il soumis comme exemple, et qui la cherche sous le lampadaire parce qu'il y fait plus clair. »

M. Landry a expliqué que le

premier ministre du Canada ne doit pas chercher de solutions pour un Québec provincial. « Les Québécois font partie d'un peuple ou d'une nation, a-t-il dit, et ils veulent discuter d'égal à égal de leur avenir avec le reste du Canada. »

« Toutes les bonnes volontés dans le reste du Canada, a-t-il poursuivi, qui acceptent cette pierre angulaire ou cet objectif de base feront avancer le débat. »

Le vice-premier ministre a trouvé bizarre que l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, « un homme brillant et progressiste », recommence à parler de société distincte. « C'est comme si on voulait remettre les locomotives à vapeur sur les rails dans les chemins de fer », a-t-il dit.

M. Landry a clairement indiqué que la société distincte, « c'est obsolète, c'est terminé, c'est fini, c'est classé ».

Pour M. Landry, si le reste du Canada est prêt « à partir de ça, tout est possible ».

« Il n'y aura plus de ligne

dure ou molle, a précisé M. Landry, il y aura la ligne du bon sens. »

Donc, la notion de société distincte est de ce fait devenue dépassée et, selon le vice-premier ministre, on en est rendu à l'inscription dans la constitution de l'appellation peuple ou nation lorsqu'on y parle du Québec.

« Cela, toutefois, avec les conséquences que cette reconnaissance implique », a soumis M. Landry.

« On n'est pas seulement dans la symbolique. On ne peut pas désigner un peuple en société distincte. À New York, il n'y a pas d'Organisation des sociétés distinctes unies. C'est l'Organisation des nations unies et c'est là que le Québec veut aboutir. »

« Le Québec pourrait donc rester à l'intérieur d'un ensemble, a-t-il conclu, qui pourrait être l'Union Canada-Québec, comme on a l'Union belgo-luxembourgeoise, entre États souverains. C'est là une base solide que n'importe qui d'intelligent voudra discuter. »

### Charest offre son aide à Manning pour déloger le Bloc

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Le chef conservateur, Jean Charest, a offert hier au Parti réformiste de Preston Manning de l'aider à déloger le Bloc québécois de son statut d'opposition officielle aux Communes.

Il exige en échange que sa formation obtienne un droit de parole élargi en Chambre, des places aux comités et des budgets de fonctionnement « raisonnables ».

Tout en rejetant ces conditions, la formation de Preston Manning n'a pas exclu la possibilité que des discussions puissent être entreprises « dans le contexte plus global de l'unité canadienne ».

Le chef intérimaire du Bloc, Gilles Duceppe, a accusé M. Charest de « montrer son vrai visage et d'abandonner le Québec ».

M. Charest a rejeté hier lors d'une conférence de presse toute idée de fusion, de coalition ou d'alliance politique entre les deux partis. Il a aussi affirmé qu'il ne s'engagerait pas à voter de la même façon que les réformistes aux Communes. Comment son appui se manifesterait-il ? « On verra de quelle façon cela pourrait se faire ».

« Les partis fédéralistes doivent se parler », a déclaré une porte-parole des réformistes, Line Maheu. Il faudrait que l'opposition officielle soit constituée par un parti fédéraliste, a affirmé M. Charest.

Il explique sa démarche en disant qu'il est absurde qu'une formation qui a reçu 2,1 millions de votes (16 p. cent du total) lors du scrutin de 1993 ne puisse s'exprimer plus souvent en Chambre. Les réformistes des Communes n'accordent aucun statut particulier aux conservateurs parce qu'ils n'ont fait élire que deux députés.

M. Charest affirme que son premier motif n'est pas de déloger le Bloc mais « de prendre la place qui nous revient. Nous sommes la seule alternative nationale au gouvernement libéral ».

Les réformistes ont accentué leur campagne pour obtenir le statut d'opposition officielle depuis qu'il ont le même nombre de députés que le Bloc (52) à la suite de la démission de Lucien Bouchard. Plusieurs élections complémentaires auront lieu à brève échéance.

Line Maheu rappelle que le Parti réformiste veut qu'un vote soit tenu en Chambre pour désigner la formation qui constituera l'opposition officielle et affirme que le NPD, qui compte neuf députés, s'est dit prêt à l'appuyer « sans conditions ».

M. Duceppe a dit du député de Sherbrooke que « ce prétendu défenseur du Québec fait faux bond au moment même où les Québécois ont besoin plus que jamais qu'on défende leurs intérêts à Ottawa, avec en plus la bénédiction d'un autre soi-disant grand protecteur du Québec, Jean Chrétien ».



Jean Charest

## Majorité et règles démocratiques

Des libéraux fédéraux sont-ils tombés sur la tête ? Le seul fait que des députés aient même osé évoquer la possibilité de changer les règles du jeu démocratique, advenant la tenue d'un troisième référendum sur la souveraineté du Québec, est une insulte à l'intelligence, un mépris grave à l'égard des Québécois, un chantage difficilement qualifiable, une forme d'intimidation absolument inacceptable, même pour les Québécois les plus fédéralistes qui soient.

Lorsque l'hypothèse ridicule d'obliger un vote à 60, 65 ou même 70 p. cent en faveur de la souveraineté — pour que ce vote soit reconnu par Ottawa — avait été lancée par des extrémistes ou par des gens aux idées plus ou moins claires, il ne servait à rien de relever de telles propositions déraisonnables, même farfelues.

Mais qu'un nouveau ministre des Affaires Intergouvernementales comme Stéphane Dion, qu'un ministre expérimenté et raisonnable comme Marcel Massé, que même le premier ministre Jean Chrétien laissent circuler sans les désapprouver énergiquement de telles possibilités de la part de ministres et de députés de leur formation politique, c'est inexcusable. Le chef du gouvernement accrédité lui-même cette éventualité lorsqu'il lance : « J'ai toujours dit qu'à 50 p. cent plus un vote, je n'accepterais pas de briser le Canada. »

De tout temps, la règle du 50 p. cent plus un a été reconnue comme légitime, acceptée unanimement. Ce fut le cas, depuis toujours, lors des élections à tous les paliers politiques (muni-

cipal, scolaire, provincial, fédéral). Ce fut le cas, lors des référendums de mai 1980, de Charlottetown, d'octobre 1995. Ce fut aussi le cas, lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, par une mince majorité de 51-49 %, en 1949.

Qu'est-ce qui justifierait, maintenant, de changer cette règle ? Pourquoi établir la barre à 60, 65 ou 70 p. cent ? Sur quelles bases ? Sur quelles données ?

Ce n'est pas être « séparatiste » que de laisser choisir aux Québécois le pays dans lequel ils veulent vivre. Ce n'est pas être « séparatiste » que de demander au gouvernement fédéral de se conformer à la règle de la majorité. Ce n'est pas être « séparatiste » que de réclamer du gouvernement Chrétien qu'il accepte les règles démocratiques en vigueur dans notre pays.

Ce n'est pas avec des arguties juridiques, avec des armes légales, avec des lois qui voudraient bâillonner le droit des Québécois de décider de leur sort que le Parlement canadien réussira à empêcher la souveraineté du Québec, si elle devait se réaliser un jour. C'est la volonté d'un peuple qui fera foi de tout.

Le Canada, ce beau et grand pays proclamé sur tous les toits durant la dernière campagne référendaire, doit avoir beaucoup plus à offrir aux Québécois pour les convaincre de demeurer dans ce pays que la matraque d'une législation fédérale qui brimerait leurs droits et qui serait dénoncée par toutes les démocraties.

Le Canada, que M. Chrétien se fait fort de proclamer « le meilleur pays au monde » à la suite de l'ONU, possède des valeurs de justice, d'égalité, de liberté, de tolérance. Il est une terre d'accueil et d'acceptation des différences de langues, de

faces et de religions. C'est un pays dans lequel règne encore la paix, malgré quelques soubresauts occasionnels. Le Canada possède d'immenses richesses naturelles, matérielles, culturelles, intellectuelles, humaines. Il est envié par les Américains, les Européens, les Asiatiques. N'est-ce pas ce qu'il doit tenter de « vendre » de positif aux Québécois ?

À l'heure de la mondialisation en même temps que de la décentralisation, à l'heure où les pays doivent s'unir pour faire face à la concurrence internationale tout en offrant une forme de souveraineté partagée à leurs régions, le Canada pourrait devenir un exemple de ce partage adéquat des pouvoirs et des compétences entre le gouvernement central et les provinces. De toute façon, inévitablement, la situation financière du Canada forcera bientôt le gouvernement fédéral à ce partage obligatoire. Non seulement le Québec mais les autres provinces ou régions du pays seront appelées à bénéficier des effets positifs d'une telle décentralisation.

Si un vote serré devait favoriser la souveraineté, lors d'un prochain référendum, ce n'est pas une question légale qui permettra ou non de la réaliser. Ce sera une question de légitimité, le gouvernement québécois pouvant difficilement décréter la naissance d'un pays souverain à moins d'une majorité suffisamment forte pour obtenir la reconnaissance de cette souveraineté de la part des autres pays du monde.

Mais si le gouvernement fédéral continue d'exaspérer les Québécois par toutes sortes de manipulations pour les empêcher de décider librement de leur avenir, il pourrait bien les aider à atteindre le pourcentage qu'il songe à leur imposer.

Claude MASSON

## Radio-Canada : repartir à zéro

Telle la proverbiale goutte qui fait déborder le vase, le pitoyable *Bye Bye* par lequel Radio-Canada a marqué la fin de 1995 a soulevé une réaction d'écoeurement général et donné un argument massue aux voix qui prônent la disparition de la télévision publique.

Le cas du *Bye Bye* était spectaculaire, mais ce n'était pas la première fois que la société d'État se faisait reprocher son penchant de plus en plus prononcé pour le populisme. Cette tendance est le fruit direct de l'environnement schizophrénique dans lequel elle évolue, affirme le rapport Juneau, qui a finalement été rendu public hier.

La médecine radicale qu'il propose — changer de fond en comble le système de financement de la télévision publique — aurait l'immense avantage de mettre un terme à cette schizophrénie. Et de sauver un bateau qui prend eau de toutes parts, en lui donnant une direction beaucoup plus claire et le carburant adapté. Mais il y aura un coût. La grande question est la suivante : le gouvernement et le grand public sont-ils prêts à le payer ?

Récapitulons. Le Comité d'examen des mandats se penche sur l'avenir de Radio-Canada, de l'Office national du film et de Téléfilm. Son diagnostic en matière de télévision publique se résume, en gros, comme suit. Soumis à des compressions budgétaires substantielles, depuis dix ans, les deux réseaux radio-canadiens ont dû se tourner de plus en plus vers la publicité. Conséquence : leur programmation est de plus en plus ajustée aux cotes d'écoute. Côté anglais, c'est l'invasion américaine. Les deux réseaux misent de plus en plus sur les sports et le divertissement. Et ils sont de moins en moins enclins à prendre des risques.

Puis la télévision publique ressemble aux autres, moins le grand public comprend pourquoi il devrait contribuer à son financement, plus il sera politiquement facile d'opérer de nouvelles coupes, et plus la tendance commerciale sera accentuée. Pour le comité Juneau, ce cercle vicieux conduit directement à la catastrophe.

Devant un navire qui coule, deux réactions sont possibles : on le laisse sombrer ou on renfloue. Le comité Juneau opte pour le second scénario. Comment ? En finançant la boîte via une taxe dédiée : taxe sur la distribution des communications. Finis les crédits parlementaires annuels et l'incertitude qui en découle.

La publicité serait elle aussi éliminée progressivement, sauf dans les émissions sportives. En s'affranchissant de sa dépendance commerciale et politique, Radio-Canada pourrait jouer pleinement son rôle de télévision publique, axée sur l'information, la production locale, la culture. Attention : elle ne se consacrerait pas uniquement à des reportages sur la culture du blé en Saskatchewan et continuerait à diffuser des dramatiques et des émissions de variétés. Ces productions seraient toutefois produites ici et échapperaient à la tyrannie des cotes d'écoute.

La solution n'est pas parfaite. Elle s'inspire de systèmes de financement qui existent ailleurs, notamment en Grande-Bretagne, où la BBC est financée via des redevances sur les appareils de radio et de télévision. Le comité Juneau opte plutôt pour un ensemble de taxes sur la cablodistribution, la télé par satellite et le téléphone.

La façon dont toutes ces taxes s'appliqueraient demeure confuse. Par exemple, la taxe sur le câble remplacerait-elle la TPS ? Si oui, l'État perdrait tous les gains budgétaires de l'opération. Sinon, les cablodistributeurs et les téléspectateurs risquent de grimper aux rideaux. Et puis, pourquoi des gens qui paient pour les services du câble devraient-ils payer un service dont les « non câblés » profiteraient ? Enfin, où est la logique de taxer les services téléphoniques pour payer la télé ?

Mais ces questions sont en quelque sorte mécaniques. Et elles ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essentiel. Du moment que l'on estime que la télévision publique a un rôle à jouer dans notre société, on ne peut plus se contenter de laisser aller les choses.

L'histoire de Radio-Canada est jonchée d'une série de rapports qui ont scruté son mandat, proposé des réalignements et atterri successivement sur quelque tablette empoussiérée. On pourrait penser que le rapport Juneau n'est que la dernière-née d'une longue série de réformes avortées et que la boîte survivra une fois de plus. Sauf que, depuis dix ans, le monde a changé.

À l'époque, les compressions budgétaires commençaient à peine et personne n'imaginait l'ampleur qu'elles allaient prendre. Avec la multiplication des canaux et la récession, l'assiette publicitaire s'est anémiée. De plus en plus, les télévisions privées voient dans Radio-Canada un concurrent déloyal, qui fausse les règles du jeu en jouant sur deux terrains à la fois. La société d'État marche sur un fil de plus en plus mince. La possibilité qu'il casse n'est plus si farfelue.

Au-delà des réserves qu'il inspire sur des questions de détails, le rapport Juneau offre une voie intéressante, peut-être la seule qui soit possible, pour un nouveau départ.

Agnès GRUDA

## 66 % ... NOM DE DION DE NOM DE DION !



DRÔTES RÉSERVÉS

### La boîte aux lettres

#### À tous ceux qui nous gouvernent

■ Vous ne vous rendez pas compte qu'on n'en peut plus, qu'on est usé à la corde et que ça fait trente ans qu'on se fait syphonner le cœur et l'âme avec le fichu débat constitutionnel ?

Moi, je suis fatiguée, épuisée, déprimée de pencher d'un côté pour ensuite me rendre compte que, peut-être, je devrais pencher de l'autre, pour revenir au centre et garder le focus. C'est quoi la recette dans ce fameux débat pour ne pas étouffer et se mettre à pleurer ? Lâchez-nous.

Vous ne vous rendez pas compte que Montréal est en train de mourir et que si l'humour est si populaire, c'est peut-être que tout le monde veut rire pour ne pas se mettre à brailler sans jamais s'arrêter ?

L'argent sort à pleine porte même si on fait l'autruche. D'un côté, quand on apporte un argument pour faire valoir que, face aux États-Unis, ce ne sera que plus difficile, on se fait répondre que « ça n'a pas d'importance, le Québec deviendra une province américaine, c'est tout ! » Un petit peu de Floride avec ça ? Avec Québec sur mer et les fjords du Saguenay de chaque côté desquels seront installées les banques, comme en Suisse. En entendant cela, je trouve mes rêves à moi pragmatiques.

Et de l'autre côté, on veut nous intimider, pour nous faire évoluer. Belle perspective ! Vous ne savez pas encore que nous sommes les Italiens d'Amérique, les rebelles, les anarchiques et que nous sommes têtus comme des mules et fiers comme des paons ? C'est

évident qu'il y a d'autres causes à toute cette morosité, mais elle est où notre énergie ? On dirait qu'ici, on est en train de se vider le sang.

Michèle BAZIN  
Montréal

#### Le Bloc a intérêt à choisir Francine Lalonde

■ Quelques jours après le référendum, Preston Manning a déclaré que le vote du 30 octobre avait été pour les Canadiens anglais leur Pearl Harbour. Son comportement, depuis, de même que celui de son parti et de ses nombreux sympathisants, cadre tout à fait avec cette analogie troublante, voire menaçante. Par ailleurs, dans une entrevue au *Point Média*, le 22 décembre, Jean Paré, éditeur de *l'Actualité*, a fait sensiblement le même constat. Après avoir démontré avec rigueur l'agressivité croissante de la classe politique du Canada anglais, il a avoué son inquiétude pour le Québec devant ce changement, en concluant comme suit : « Moi, j'ai peur. »

En d'autres termes, en l'espace de quelques mois, une partie importante de la population canadienne est passée d'un état de sommeil profond à celui d'un pied de guerre en ce qui concerne l'avenir du Québec. Quant aux autres Canadiens anglais qui récusent Preston Manning et compagnie, l'hystérie qui s'est emparée de l'opinion canadienne sur le supposé racisme du mouvement souverainiste les amène à s'opposer à la souveraineté du Québec même plus farouchement qu'auparavant.

C'est dans ce contexte que le Bloc québécois choisira un successeur à Lucien Bouchard. Et c'est à la lumière de ces changements, indiscutables, qu'il devrait arrêter son choix sur la candidate Francine Lalonde. Voici quelques raisons qui justifient un tel choix.

Il ne fait pas de doute que le plus important défi au mouvement souverainiste est celui d'amener un nombre significatif des Québécois issus de l'immigration récente, et moins récente, à comprendre et à embrasser le mouvement qui anime presque 50 % de la population du Québec. Ainsi, l'avenir du mouvement souverainiste se jouera beaucoup au Montréal.

Francine Lalonde est Montréalaise. Son expérience de travail l'a amenée à connaître la diversité sociale, culturelle et ethnique de la métropole et à tisser des liens de solidarité avec des Québécois de toutes origines. Elle est la seule candidate à la direction du Bloc qui peut espérer y faire des percées. Aussi, aux accusations de racisme qui accablent le mouvement souverainiste, elle saura répondre avec calme, fermeté et assurance.

Autre défi, les femmes ! Depuis 20 ans, les adversaires du Québec ont tenté de mobiliser les femmes contre la souveraineté. On se rappellera notamment de la campagne des Yvettes, en 1980, de celle des organisations de femmes anglo-canadiennes contre Meech et Charlottetown sous prétexte qu'un Québec distinct nierait les droits des femmes ou, ou encore, de celle visant à embrigader les femmes québécoises dans le camp du NON, en octobre 95. Une femme à la tête

du Bloc aidera à enlever cette arme aux adversaires de la souveraineté du Québec.

Robin PHILPOT

#### D'une théorie à l'autre ?

■ Je fais suite à l'article de Yann Pineau paru le 17 janvier dans *La Presse*. Quant à moi, je ne vois aucun problème à ce qu'on expose dans un manuel de biologie le message raëlien.

Je trouve tout à fait logique que de nouvelles théories soient enseignées, surtout lorsqu'on sait que celles qui sont enseignées actuellement n'ont jamais été prouvées, à savoir : la théorie de l'évolution, que certains professeurs présentent comme une vérité absolue. Le premier maillon de la théorie, soit l'apparition de la première cellule, demeure une hypothèse qui n'a jamais été prouvée à ce jour.

On ne s'insurge pas non plus en présentant la version religieuse « officielle », c'est-à-dire la création de toute vie par un Dieu tout puissant, immatériel et omniscient. Cette « croyance » n'a pourtant pas été prouvée non plus. Pourquoi la théorie de la religion « officielle » aurait-elle plus d'importance que celle d'une nouvelle religion ?

Je suis en faveur de l'enseignement de toutes les théories possibles, car les étudiants sont capables d'évaluer par eux-mêmes ce qui est logique ou pas. Ce n'est pas aux autorités scolaires à décider ce qu'ils doivent penser ou choisir dans leur vie.

Marc LAVOIE  
Montréal

## OPINIONS

## États généraux sur l'éducation : l'école n'est pas assez exigeante

La Presse publie ici de larges extraits de l'avant-propos du rapport d'étape rendu public, mardi, par la Commission des états généraux.

Dans tous les pays occidentaux, l'école fait actuellement face à des critiques sévères à la mesure des attentes élevées qu'on a à son égard.

Modernisé il y a 30 ans, notre système d'éducation se compare avantageusement à ceux des pays avancés. Bien des observateurs extérieurs s'étonnent de la rapidité des progrès collectifs que nous avons faits en matière d'accès à l'éducation.

D'ailleurs, en écoutant les élèves de tous les ordres d'enseignement, émerveillés par l'acuité de leur jugement, par la force de leur attachement à ce qui les a fait grandir intellectuellement, par leur capacité de renouveler notre vision traditionnelle de certaines valeurs telles que l'égalité, la coopération, la réussite, nous nous disions qu'on ne peut totalement désespérer d'un système d'éducation qui porte de tels fruits.

Pourtant, le sentiment diffus de l'insatisfaction de la population envers son système d'éducation, sentiment relayé par les « leaders » d'opinions, est bien réel. Cet édifice construit avec audace et détermination, il y a 30 ans, dont nous étions si fiers, a subi l'épreuve du temps. Sans doute avons-nous, en cours de route, négligé des choses importantes, voire élémentaires. Quoi qu'il en soit, les piliers se sont ébranlés et les tensions continueront à miner l'édifice s'il n'est pas de nouveau consolidé. L'enthousiasme et la passion de ceux qui s'y consacrent se sont en partie émoussés et les jeunes sont venus nous le redire : rien d'important n'est possible en éducation en l'absence de ces deux ingrédients.

#### Désir de renouvellement

À travers les mémoires et les commentaires présentés aux audiences, nous avons senti un désir de renouvellement profond de certaines pratiques coutumières de notre école. Pour beaucoup de participants, et nous partageons leur point de vue, l'amélioration de notre école passe par un ressaisissement d'ensemble à l'égard de certaines questions, que nous voudrions mettre en évidence.

À cet égard, la nécessité de remettre l'école sur ses rails en matière d'égalité des chances est exprimée sous diverses formes. Les mises en garde en ce qui a trait aux pratiques qui compromettent la gratuité scolaire, la priorité qu'il faut accorder à la lutte au décrochage, les demandes d'une meilleure réponse aux besoins de certaines catégories d'élèves comme ceux des communautés culturelles, ceux des milieux défavorisés et ceux qui éprouvent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage en sont des manifestations évidentes. Sur ce plan, la situation des écoles montréalaises qui, comme nous le verrons, cumulent tous les facteurs qui alourdissent le fardeau pédagogique, ne saurait perdurer. On attend donc de l'école, non seulement qu'elle ne contribue pas à aggraver la fracture sociale, mais qu'elle fasse sa part pour faire reculer l'exclusion.

L'urgence de redonner à tous les acteurs sociaux et scolaires la responsabilité qui leur incombe en matière d'éducation est vivement ressentie. Les élèves sont interpellés. On estime que bon nombre d'entre eux ne prennent pas très au sérieux leur métier d'élèves, qu'ils consacrent trop de temps au travail salarié et au loisir et font peu de cas du travail personnel qu'exige l'acte d'apprendre. À leur tour, ils se disent abandonnés par les adultes qui abdiquent leurs responsabilités d'encadrement. Certains parents se sentent démunis et débordés par l'ampleur des problèmes que soulève l'éducation de leur enfant.

En l'absence de soutien, ils abandonnent une partie de leur rôle aux mains de l'école, comptant sur elle pour transmettre des valeurs qu'ils ont eux-mêmes du mal à repérer et à véhiculer. Ceux qui sont plus aguerris aspirent à une participation plus active à la vie scolaire; ils se sentent relégués aux rôles de second ordre et réclament qu'on leur fasse une place à la mesure de leurs capacités et de leur désir d'engagement. Pour leur part, les enseignants trouvent que les possibilités de mettre à profit leurs compétences pédagogiques sont fort limitées. Ils ont l'impression d'avoir perdu la maîtrise de leur activité professionnelle. Étant peu associés aux décisions pédagogiques en matière d'application des programmes, d'évaluation des apprentissages et d'orientation du perfectionnement, ils ont l'impression d'être devenus des exécutants. (...)

Du primaire à l'université, notre école néglige de prendre en

charge le travail personnel de l'élève. L'enseignement est une action de l'enseignant en direction de l'élève; l'étude et le travail personnel sont des tâches que l'élève accomplit sur lui-même. Par ce travail, il s'instruit, il se développe, il se forme. C'est pourquoi il n'y a pas d'apprentissage sans étude, et la réussite des études dépend pour une bonne part du temps qu'on y consacre. Tout le monde est d'accord avec cela, et au cégep et à l'université le temps d'étude personnelle est prévu pour chacun des cours et compte même dans la pondération du cours.

Mais, du primaire à l'université, tout le monde se plaint que le temps de travail personnel se réduise de plus en plus, qu'il tende à devenir insignifiant au secondaire et que les loisirs, le travail rémunéré, la télévision et les jeux d'ordinateur le réduisent comme une peau de chagrin. De telles plaintes s'élèvent de partout.

Mais l'école n'est-elle pas, elle aussi, la cause du problème? En effet, à la différence d'autres systèmes d'éducation, n'avons-nous pas tendance à faire du travail personnel de l'élève, et cela dès le primaire et le secondaire, une affaire privée, laissée aux élèves eux-mêmes ou à leurs familles... ou à des professeurs devant alors individuellement aiguillonner par la « note qui compte » et dont le zèle se paie par un poids démesuré de corrections? Ou sont les salles d'étude, le temps et l'encadrement prévus dans l'horaire pour les devoirs et les leçons? Le seul temps encadré n'est-il pas le temps scolaire, celui des cours? Les directives qui reçoivent les parents parlent-elles de l'importance de prolonger l'apprentissage scolaire? Comment relever substantiellement la qualité de la formation si nous négligeons ces choses que nous considérons pourtant comme essentielles et dont nous ne cessons de déplorer l'absence?

Par ailleurs, notre école oublie trop souvent qu'elle oeuvre dans l'univers de la culture. Nous voulons dire par là que les disciplines scolaires n'y sont pas simplement enseignées dans une perspective de formation culturelle. Beaucoup de participants sont venus nous le dire, et les jeunes plus encore que les autres. Une juxtaposition d'apprentissages, ce n'est pas encore une formation. Il y manque l'essentiel de la culture, les liens entre les acquis scolaires, leur synthèse, leur sens.

#### Langue maternelle

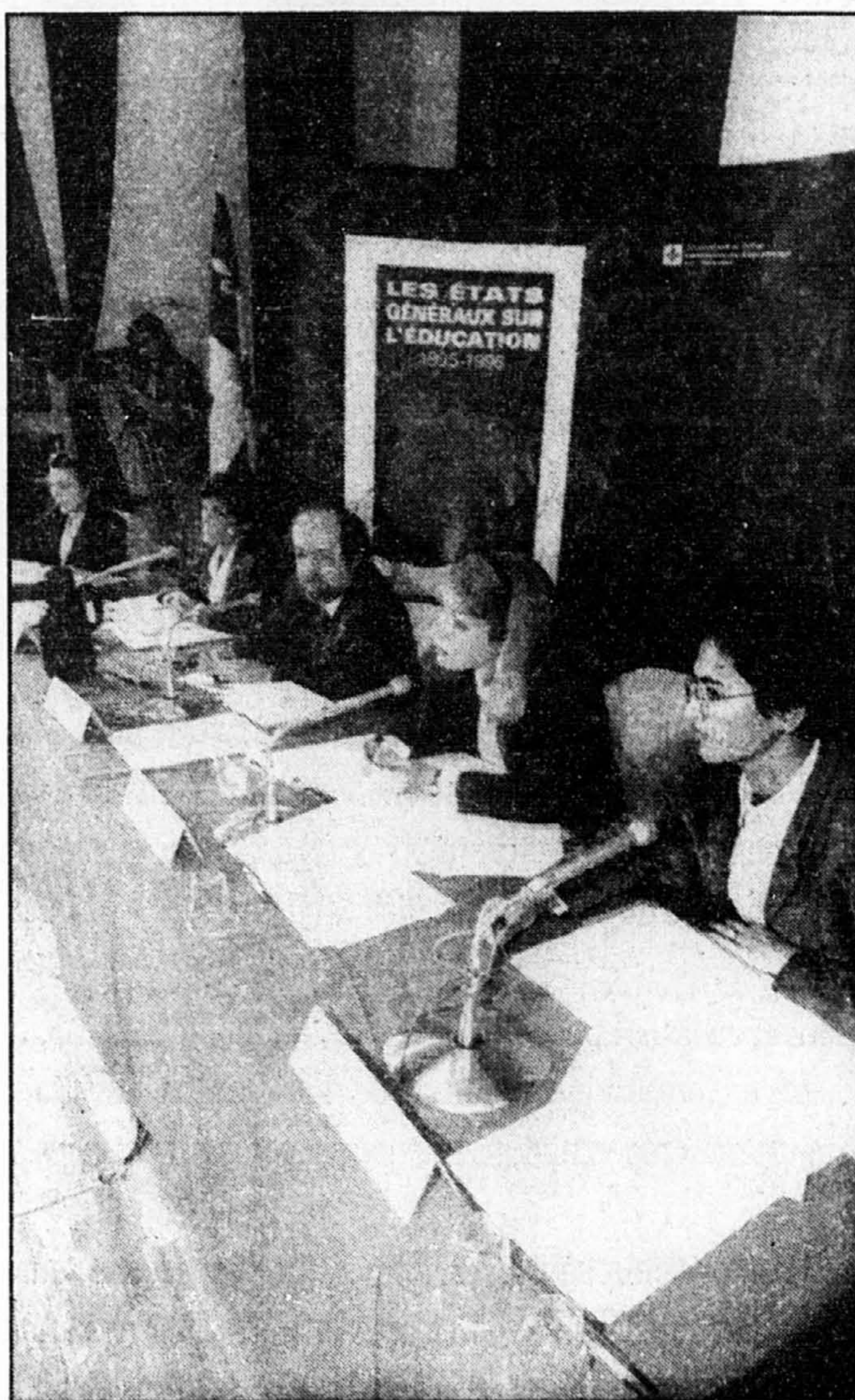
Étudier sa langue maternelle comme outil de communication, c'est développer des habiletés, mais l'étude de sa langue à l'école peut-elle se réduire à cela? La langue maternelle n'est-elle pas un lieu d'appartenance, une patrie et aussi un patrimoine dont il faut connaître les formes d'expression significative, les oeuvres marquantes? L'initiation démocratique à l'école peut-elle faire l'économie de l'histoire des institutions sociales et politiques qui ont façonné notre société? L'étude des sciences et de la technologie qui, croyons-nous utile de rappeler, fait aussi partie intégrante de la

« L'école doit instruire, mais on ne peut être véritablement instruit si on reste inculte. »

culture, peut-elle être détachée de l'étude des conditions qui ont présidé aux découvertes et de celles de leurs effets sur l'activité humaine? Les activités pédagogiques organisées par l'école ne peuvent-elles pas tirer plus de profit des institutions culturelles? Le rôle de l'enseignant, en plus d'organiser, de diriger et d'évaluer les apprentissages, n'est-il pas avant tout d'ouvrir les horizons, de faire réfléchir, d'éveiller et même parfois de déranger? L'école doit instruire, mais on ne peut être véritablement instruit si on reste inculte.

Vouloir que notre école se situe davantage dans cette perspective d'éducation culturelle, n'est ce pas demander la révision de l'organisation pédagogique, de la conception des programmes d'études, du rôle attendu du professeur et par conséquent de sa formation? Comment détourner l'élève d'une conception fortement utilitariste de la formation, si celle-ci n'est pas enracinée dans une culture vivante?

Notre école n'est pas assez exigeante. Au cours des audiences, des parents et des enseignants sont venus nous le dire. Mais c'est aussi le message que nous ont lancé les jeunes. « Demandez-nous-en plus, nous sommes capables. Ne vous contentez pas de nous enseigner des choses élémentaires et toujours les mêmes, faites nous découvrir autre chose. Exigez plus de nous. Développez chez nous le sens de l'effort, et même si nous n'aimons pas certaines choses qui nous seront utiles, forcez-nous un peu, nous vous en serons recon-



« À travers les mémoires et les commentaires présentés aux audiences, nous avons senti un désir de renouvellement profond de certaines pratiques coutumières de notre école », écrivent les commissaires dans le rapport d'étape rendu public mardi.

naissants. Mais pour que l'école ne soit pas « plate », ce lieu où l'on s'ennuie, donnez-nous des professeurs compétents, passionnés, ayant le sens de l'humour. Nous avons entendu, de la bouche même des usagers de notre école, le jugement qu'ils portent sur elle en même temps que l'espoir qu'ils fondent sur elle. Le message était tellement pressant qu'on ne peut l'oublier.

Notre école ne donne pas la place qui lui revient à la formation professionnelle et technique. Elle s'enracine dans une tradition qui valorise la formation générale et méprise les savoirs pratiques. On est venu nous le dire et nous le démontré. L'enseignement professionnel du secondaire s'est effondré et, depuis, les relances se succèdent sans trop de succès auprès des jeunes. Seul l'enseignement technique du cégep a donné sa légitimité à l'existence dans notre système scolaire d'un enseignement du type professionnel com-

échantonne totalement aux décisions budgétaires annoncées pour le printemps. Celles-ci ne doivent toutefois pas nous servir d'alibi pour nous dérober ou retarder l'exécution des travaux qui nous attendent. Au contraire, elles nous imposent un devoir supplémentaire, celui d'éclairer les facteurs qui doivent présider au choix des priorités. L'éducation n'est pas un poste budgétaire comme les autres. C'est le coeur d'un projet de société, un levier pour relancer le développement économique, social et culturel.

Par ailleurs, il nous incombe également de participer à l'effort collectif d'assainissement des finances publiques. En ce sens, nous sommes aussi conviés à un examen attentif et à une révision de nos façons de faire. La tâche est délicate, car elle oblige à concilier des objectifs apparemment contradictoires : la nécessité d'investir en éducation, d'une part, et celle de limiter les dépenses publiques, d'autre part. Il est clair qu'on ne peut faire fi ni de l'une ni de l'autre. Considérer les besoins en matière d'éducation sans tenir compte de notre capacité de payer contribuerait à nous enfoncer dans l'endettement. Par ailleurs, se contenter d'une opération comptable sans égard à l'importance et aux exigences de la mission d'éducation risquerait de coûter très cher à plus ou moins brève échéance. L'école qu'il faut redessiner, c'est l'école de l'avenir. Il nous faut voir plus loin que les difficultés actuelles et que le niveau de financement.

Le deuxième risque que nous aurons à affronter est celui de l'enlisement. Parce que tout est sur la table, parce que des intérêts catégoriels et des alliances tactiques peuvent paralyser un processus ouvert, le type même d'exercice démocratique que sont les états généraux porte en germe cet autre risque. La Commission devra être vigilante, les comités d'organisation régionaux aussi. Mais le mouvement de fond que nous avons senti nous donne l'assurance qu'il est possible de passer au travers.

Nous ne croyons pas que toutes les solutions sortiront comme par magie au terme des assises nationales. Mais nous pensons qu'il est réaliste d'espérer avoir, à la fin du processus, une vue plus claire de la situation et de ce qu'il convient de faire. On pourra alors compter sur tous ceux et toutes celles qui ont investi du temps et de l'espoir dans cette remise à jour de notre école pour indiquer clairement au décideur politique les choix qui s'imposent et pour amorcer eux-mêmes, chacun dans son milieu, les actions concertées qui fabriquent le changement au quotidien.

LYSIANE GAGNON



## Danger à l'horizon

Le fait que le premier ministre Chrétien ait choisi Stéphane Dion comme ministre responsable du dossier constitutionnel est un bel aveu de faiblesse.

Non pas que M. Dion soit incompétent, au contraire. L'homme est intelligent, convaincu, rationnel. Mais il y a une mer entre l'approche d'un universitaire et celle d'un homme politique, à plus forte raison dans un dossier aussi explosif. Sans compter qu'on peut s'y connaître en théorie politique et être très mauvais politicien.

Normalement, c'est à un politicien hors pair — qui aurait eu non seulement le talent, mais l'expérience du terrain — que M. Chrétien aurait dû confier un dossier aussi capital. À l'évidence, il n'en avait aucun sous la main, ni dans sa députation québécoise ni à l'étranger.

Les volontaires n'allaient pas se ruer au portillon, on les comprend : il n'y a pas de tâche plus herculéenne, ces temps-ci, que de « vendre » le Québec au Canada anglais et le Canada anglais au Québec. Compte tenu du durcissement des positions des deux côtés du gouffre qui sépare ces deux sociétés, c'est, disons-le, une tâche devenue impossible. Le peu que le Canada anglais finirait, peut-être, par accepter, sera toujours trop peu pour la classe politique québécoise.

C'est d'ailleurs pourquoi le camp du Non n'aurait jamais dû promettre des « changements » : c'était ignorer la réalité et c'était tromper les Québécois. C'est ce que M. Dion disait dans la campagne référendaire, et il avait, sur ce point, tout à fait raison.

Il fallait en tout cas une mégadose d'idéalisme, ou alors une certaine dose d'arrogance, pour accepter cet impossible défi. En un sens, seul un néophyte pouvait se lancer dans cette folle aventure. C'est ce qu'a fait M. Dion, qui ne doute de rien et surtout pas de lui-même.

Et évidemment, il est arrivé ce qui devait arriver. Il n'y avait pas une semaine qu'il était en fonction que son naturel professoral est revenu au galop, et qu'il a réitéré le principe que « si le Canada est divisible, le Québec l'est tout autant », ce qui d'emblée lui a valu les chaleureuses félicitations du Reform Party et l'a placé dans le camp des « partitionnistes » qui se promettent, advenant la souveraineté, de charcuter le Québec.

Un intellectuel qui ne parle que pour lui-même peut très bien spéculer sur l'après-souveraineté, et jouer avec les concepts abstraits. Mais entre les spéculations d'un intellectuel indépendant et les déclarations d'un ministre investi de la responsabilité politique, il y a un monde — le monde qui sépare la spéculation du chantage, la théorie de la pratique, la froide logique du feu de l'action.

Cette déclaration, reprise par Jean Chrétien, qui jusque-là s'était prudemment abstenu de mettre le pied dans ce marais-là, s'est répandue comme un feu de brousse à travers le pays, excitant les uns, désespérant les autres, et apportant la légitimité de l'État au courant partitionniste.

Ce projet n'est plus seulement le fait de quelques marginaux. Les journaux anglais, d'un océan à l'autre, ne parlent que de cela. Les leaders raisonnables de la minorité anglo-québécoise risquent de se faire submerger par cette lame de fond.

\*\*\*

En tout cas, on peut dire que la question constitutionnelle, déjà pas drôle, a pris une tournure carrément pénible, sinon dangereuse. La belliquosité monte des deux côtés.

Il y a d'un côté le discours partitionniste, ses intolérables menaces, et il y a, de l'autre côté, le discours inflammatoire du nouveau premier ministre québécois, qui déclarait l'autre jour, avec une arrogance égale à celle du tandem Chrétien-Dion, que le Québec était indivisible parce qu'il est « à nous », tandis que le Canada est divisible parce que ce n'est pas un vrai pays. Cette remarque insensée a eu l'effet d'un camouflet à l'endroit des futurs « partenaires » dont M. Bouchard continue à rêver.

On se demande, en effet, où il a bien pu aller chercher l'idée qu'il y aurait de plus en plus de gens, dans le reste du Canada, qui acceptent l'idée d'un partenariat « d'égal à égal » entre le Québec et le Canada. C'est ce qu'il disait l'autre soir, après sa prestation de serment. On se demande bien à quoi il pensait. Au contraire, jamais depuis 30 ans la thèse des deux nations n'a-t-elle été aussi discréditée au Canada anglais.

Le dernier référendum a alerté les Canadiens à une réalité qu'ils n'avaient jamais voulu envisager : la possibilité, bien réelle, de la sécession du Québec. Ils réagissent comme n'importe quel autre peuple réagirait à leur place — par le refus et la colère, et il serait périlleux de s'imaginer que ces sentiments-là s'atténueraient avec le temps.

La sécession du Québec aurait de terribles répercussions sur le Canada, désormais fractionné au beau milieu de son territoire et affaibli sur tous les plans, financièrement autant que politiquement. Les Canadiens ne vont pas se laisser faire. Comment s'en étonner? Il fallait vivre sur la lune pour s'imaginer que le reste du Canada accepterait chevaleresquement de se laisser amputer du quart de son territoire et de sa population.

Il y a bien des Québécois — selon les sondages, à peu près un tiers des partisans du Oui — qui ont voté, l'autre jour, non pas pour la souveraineté mais pour « brasser la cage », pour faire « peur » aux Anglais.

Hé bien ! ils ont réussi. On les a pris au mot. De l'autre côté, on ne joue plus. Bienvenue dans le monde de la *realpolitik*.

\*\*\*

Le plus fou, c'est que tant M. Chrétien que M. Bouchard scient, avec leurs déclarations, la branche sur laquelle ils sont assis.

En disant que le territoire du Québec est sacré parce qu'il appartient à l'une des deux nations d'un pays artificiel, M. Bouchard ouvre la porte au « séparatisme » des Cris, qui diront qu'eux aussi forment une nation et que leurs terres ancestrales sont aussi sacrées que la vallée du Saint-Laurent pour les Canadiens français.

En disant que le Québec est divisible à l'infini, M. Chrétien ouvre la porte à d'autres mouvements partitionnistes. Les Amérindiens réclament la presqu'île du territoire de la Colombie-Britannique. De pareilles demandes se font jour ici et là partout au Canada. Quand le Canada anglais aura mesuré la portée du beau principe de la divisibilité des provinces, peut-être parlera-t-il moins de charcuter le Québec?



Apple Computer, Inc.

À tous les clients d'Apple,

Dès ses débuts, en 1976, Apple s'est donné comme mission de permettre à tous d'accéder au pouvoir de l'informatique. Cette vision des choses nous a amenés à contribuer au lancement de l'ordinateur personnel sur le marché. Et à l'aube de notre vingtième année, cette idée de pouvoir individuel continue d'être l'élément moteur d'Apple.

La plupart des 22 millions d'utilisateurs de Macintosh<sup>™</sup> savent déjà, par le biais des médias, qu'Apple fait face, actuellement, à de nombreux défis. Nous tenons donc à nous adresser directement à vous et à vous assurer que la direction d'Apple et son équipe de gestion prennent toutes les mesures nécessaires pour que les années qui viennent soient aussi fructueuses que les précédentes en matière de croissance et de rentabilité.

L'importante restructuration en cours se concentre sur l'affectation judicieuse de nos ressources afin de nous assurer de répondre aux besoins de nos clients en termes de solutions et de prix. De plus, les gestes que nous posons pour redresser notre situation financière auront d'importantes répercussions sur notre façon de mener nos affaires.

Nous avons déjà pris des dispositions pour conserver notre avance dans les secteurs des ordinateurs domestiques, éducatifs et commerciaux. Et nous nous engageons à développer et à préserver nos atouts les plus précieux : la marque Apple<sup>™</sup>, la loyauté de nos clients et le personnel d'Apple. Nous allons également de l'avant avec de nouvelles technologies et de nouveaux produits, qui augmenteront le potentiel d'Apple dans les domaines du multimédia et de l'Internet. En outre, grâce à l'appui soutenu de nos tiers développeurs, nous possédons maintenant plus de 1 400 applications Macintosh optimisées pour le PowerPC, dont plus de 800 sont développées en premier pour le Macintosh ou uniquement pour le Macintosh.

Résolument tournée vers l'avenir, Apple s'assure de profiter des tendances de l'industrie de l'information, entre autres avec le lancement de Copland, nom de code de notre système d'exploitation de nouvelle génération, et des produits découlant du microprocesseur PowerPC<sup>™</sup>, la plate-forme Newton<sup>™</sup> et la technologie Pippin<sup>™</sup> — une plate-forme multimédia abordable, fonctionnant à partir d'un téléviseur, et un navigateur pour Internet.

La poursuite de la croissance d'Apple dépend du lien direct et constant que nous maintenons avec vous. Je vous encourage donc à surveiller les annonces comme celle-ci, qui livrent des messages importants sur la vision et les projets d'avenir d'Apple.

Soyez convaincus que la mission d'Apple demeure aussi vivante aujourd'hui qu'elle l'était en 1976. Cette mission en est une qui ne peut se réaliser en une année, en une décennie ou même en l'espace d'une vie. Je crois qu'il s'agit là d'une mission parmi les plus durables qu'une société se soit jamais donnée.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Le président et chef de la direction,  
de la part des employés d'Apple partout dans le monde,

Michael Spindler

Adresse du courrier électronique : [AppleForever@apple.com](mailto:AppleForever@apple.com)

**POLITIQUE**

**Serge Marcil devient le DG du PLQ**

**DENIS LESSARD**  
du bureau de La Presse

■ Le choix de Serge Marcil comme nouveau directeur général du Parti libéral du Québec ne s'est pas fait sans heurt. Au terme d'une discussion animée, près du tiers de la direction du PLQ n'a pas voté pour l'ancien député libéral.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, la réunion du 25 janvier — des rencontres habituellement expédiées rapidement — s'est poursuivie pendant plusieurs heures. Davantage que la personnalité de l'ancien député de Salaberry-Soulanges, le processus choisi par les dirigeants du PLQ a été critiqué. Les membres étaient particulièrement choqués d'avoir appris par *La Presse* l'identité de leur prochain directeur général.

Joint hier, M. Marcil a soutenu ne pas avoir eu vent de ces dissensions après la tournée qu'il a faite des membres de la direction.

Selon les informations que *La Presse* a fait confirmer auprès de gens présents à la réunion, la trentaine de membres sont allés jusqu'à voter après quelques heures de discussions. Cinq ont carrément voté contre le choix de M. Marcil, dont Claude-Éric Gagné, président de la Commission jeunesse du PLQ, dont le mandat se termine en fin de semaine. D'autres jeunes ont voté avec lui : Annie Caron et Charles Gagnon et Isabelle Perras, vice-présidente du PLQ. Cinq personnes se sont abstenues, dont les vice-présidents Denis Therrien et Bill Cosgrove, ainsi que Mmes Rita de Santis et Shirley Baril.

« Sans rien dévoiler de ces discussions confidentielles, il est vrai qu'il y a eu des discussions sur la nomination du directeur général, qui sont normales quand on choisit quelqu'un pour un poste aussi stratégique », a précisé Claude-Éric Gagné à *La Presse*.

Pour le choix d'un directeur, « on ne peut pas faire circuler des cv à 40 personnes autour de la table, même si cette nomination relève de la direction. J'ai vécu deux nominations, et elles ont accroché toutes les deux parce que les gens n'aimaient pas la façon dont c'était fait. Surtout parce qu'on apprend la nouvelle dans les journaux », renchérit-il.

Par ailleurs, le camp du NON n'a repris à son compte aucune des dépenses controversées associées au grand rassemblement de Montréal à la fin de la campagne référendaire.

« Ce rassemblement-là, on l'a fait pour les gens du centre-ville de Montréal », a expliqué hier M. Marcil. « Que d'autres soient venus de l'extérieur, ça ne nous regarde pas. Ce n'est pas nous qui les avons invités », dit-il. « Nous avons respecté la loi à la lettre », a-t-il insisté.

Dans ses rapports de dépenses, obtenus par *La Presse* du DGE, le camp du NON estime à 4 711 037,18 \$ ses dépenses de campagne référendaire. La campagne du OUI a coûté 4 835 576,22 \$.

Les deux camps ont droit à une subvention de 50 cents par électeur, soit 2,5 millions chacun.

**Serein, Garon sort de l'ombre et absout Bouchard**

**GILLES NORMAND**  
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Mettant fin à un silence de deux jours, l'ex-ministre de l'Éducation, Jean Garon, est enfin sorti de l'ombre hier, pour se mettre à la disposition des médias électroniques de la capitale, expliquant avec sérénité qu'il n'avait pas de critiques à formuler contre Lucien Bouchard et qu'il allait continuer de remplir ses tâches de député tout en militant pour la souveraineté du Québec.

Le seul des ministres de Jacques Parizeau écartés du cabinet Bouchard à ne pas avoir exprimé de commentaires publics depuis, le député de Lévis a abordé le sujet avec sérénité. Il ressort des diverses entrevues qu'il a accordées qu'il a tenté de plaider sa cause devant le nouveau chef, lors d'un entretien qu'ils ont eu la semaine dernière, tête-à-tête qui s'est terminé par ces salutations de Jean Garon : « Lucien, c'est ta décision. »

« Et quand je suis parti, je lui ai souhaité bonne chance. J'ai dit : salut ! Bonne chance ! » a-t-il révélé.

Dans une entrevue de sept minutes qu'il a accordée à Jean Bédard, de RDI, il ressort qu'il lui a semblé que le nouveau premier ministre redoutait que des désaccords surgissent éventuellement entre eux, M. Garon étant reconnu pour son indépendance et sa façon très personnelle de travailler aux affaires de l'État.

À ce propos, Jean Garon a rappelé à M. Bouchard sa loyauté envers ses prédécesseurs. « J'ai parlé un peu de ça. J'ai travaillé avec René Lévesque et je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un qui ait été plus loyal que moi envers René Lévesque. Quand M. Parizeau m'a nommé, les journaux disaient qu'il ne me nommerait pas. Aujourd'hui, à la fin du mandat de M. Parizeau, je pense bien que personne va me dire que j'ai pas été loyal avec M. Parizeau », a-t-il dit.

Lucien Bouchard lui a aussi expliqué

qu'il voulait faire monter des jeunes au Conseil des ministres.

À l'Éducation, M. Garon soutient avoir fait son travail. Affirmant qu'en matière de compressions budgétaires, il avait pratiqué des coupes plus importantes cette année que n'importe quand sous les libéraux, il relève que l'on s'en est à peine rendu compte dans le milieu, puisque, rapporte-t-il, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, « me disait : cette année, on a été épargnés, on a eu moins de coupes que par les années passées. »

« C'est parce que j'ai bien fait mon travail », conclut-il.

Jean Garon assure qu'il demeurera membre du gouvernement, à titre de député, et qu'il pourra aider la population de sa circonscription à traverser les durs moments que réserve l'avenir.

Quant à la façon dont M. Bouchard a décidé de former son cabinet, M. Garon estime que cela ne le regarde pas et il refuse de le juger ou de le critiquer.

L'ex-ministre des Ressources naturelles et député de d'Abitibi-Ouest, François Gendron, sortait hier ses derniers effets du bureau qu'il occupait au ministère.

À *La Presse*, il a confié que la période qu'il traversait lui était très difficile et qu'il la vivait « comme un deuil », mais qu'il allait demeurer dans le caucus du PQ.

Deux autres ex-ministres, Jean Campeau et Daniel Paillé (ce dernier a refusé un poste de ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, sous la responsabilité de Bernard Landry) ont fait connaître par voie de communiqué leur avenir politique, le premier quittant son ministère et le second quittant également le caucus.

C'est la députée de Chicoutimi, Jeanne Blackburn, qui a le plus mal reçu sa rétrogradation. Dans diverses entrevues qu'elle a accordées depuis, elle a paru amère, parlant de « limogeage ». À aucun moment cependant n'a-t-elle menacé de démissionner de son poste de député.

# COMPUCENTRE

## Tempête de rabais pour février

Les prix sont en vigueur du jeudi 1<sup>er</sup> février au dimanche 11 février 1996

**Prime GRATUITE**  
Valeur de 549 \$  
SmartSuite de Lotus

Comprend :  
- Lotus 1-2-3 - Organizer,  
- WordPro - Lotus Approach  
- Freelance Graphics

180 hrs GRATUITES  
sur Internet

**ORDINATEUR MINI-TOUR APTIVA DE IBM AVEC PENTIUM 100**

Moniteur extra\* Épargnez \$200

- Pentium 100  
- RAM 8 Mo  
- Lecteur 3,5 po, de 1,44 Mo  
- Disque dur 1,6 Go - Win 95  
- Modem/télec. 28,8 (données)/14,4 (télé.) - Vidéo MPEG  
- Carte graphique 64 bits de 1 Mo (ext. à 2 Mo)  
- Enceintes 30 watts - CD-ROM 4X - Répondeur

**2999<sup>88</sup>**

\* Disponible avec moniteur 14, 15 ou 17 po.

**ORDINATEUR MULTIMÉDIA DE TABLE AVEC PENTIUM 90**

Moniteur extra Épargnez \$300

- Processeur Pentium à 90 MHz - RAM 8 Mo  
- Disque dur 840 Mo - Compatible au « Plug 'n Play » - CD-ROM 4X - Modem/télec. 14,4  
- Carte son intégrée - Logiciels populaires

**2299<sup>88</sup>**

**ORDINATEUR MULTIMÉDIA DE TABLE 586 / 75**

Moniteur extra Épargnez \$200

- 586 / 75 - RAM 8 Mo - Disque dur 1,2 Go  
- Carte son stéréo 16 bits - CD-ROM 4X  
- Enceintes stéréo et microphone  
- Modem données/voix 14,4 avec mains libres - Soutien technique gratuit à vie  
- Garantie de 3 ans - Logiciels populaires

**1999<sup>88</sup>**

**SYSTÈME MULTIMÉDIA READY DE NEC AVEC PENTIUM 75**

Moniteur Extra Épargnez \$200

- Pentium 75 - RAM 8 Mo - Disque dur 1 Go  
- Modem/télec. 28,8 - Ambiphonie stéréo 16 bits  
- Mains libres avec élimination de l'écho  
- Microphone - Graphiques 64 bits - CD-ROM 4X  
- Windows 95 - Logiciels populaires

**2399<sup>88</sup>**

**IMPRIMANTE À JET D'ENCRE COULEUR DESKJET 600C DE HP**

Impression noire ou couleur - 600 x 300 ppp  
- Ens. couleur inclus - Conception soignée  
- Technologie ColourSmart de HP - 1. parallèle  
- Com. bidirectionnelle - Garantie de 3 ans  
- Chemin de papier plat (pas de froissement)

**369<sup>88</sup>**

**LASERJET 5L DE HP**

600 x 600 ppp - 4 ppm - PCL5 amélioré  
- Garantie de 1 an - Bac universel : 100 feuilles  
- 26 polices Intellifont variables  
- 1 Mo standard doublée avec technologie MET (Memory Enhancement Technology)

**699<sup>88</sup>**

**IMPRIMANTE COULEUR JETPRINTER 1020 DE LEXMARK**

- 600 x 300 ppp  
- Jusqu'à 16,7 millions de couleurs  
- 2 ppm (qualité lettre noire)  
- 3 ppm (brouillon)  
- 2 à 4 mpp (couleur)  
- Papier : lettre, légal, A4, Exec., A5 et personnalisé 3 po. x 5 po. à 8,5 po. x 14,33 po. - Garantie de 2 ans  
- Conforme à Energy Star  
- 9 lb.

**299<sup>88</sup>**

**MISES À NIVEAU DE MÉMOIRE**

Ouvre le nouveau Windows. Fait tourner les récents programmes et les jeux populaires.

Mémoire 4 Mo **199<sup>88</sup>** Mémoire 8 Mo **389<sup>88</sup>**

sans parité, 70 ns

**MANETTE DE JEU POUR PC avec jeu sur CD de Gravis GRATUIT**

Regroupe à la fois un panneau de commande vidéo portatif et une manette de table.

**24<sup>99</sup>**

**PORTE DC**

Peut contenir 22 DC  
Empilable  
Style bibliothèque

**988**

**MANETTE SIDEWINDER**

Sa ligne soignée et stylisée fait qu'elle est facile à utiliser. De plus, elle s'adapte très bien à votre main.

**39<sup>99</sup>**

**Terrain Pinehurst GRATUIT Valeur de 35 \$**

**MS GOLF 2.0**

Grâce aux graphiques détaillés et aux sons clairs vous vous trouvez exactement où vous le désirez. Commandez les coups, les bâtons, l'impact et beaucoup plus.

**54<sup>99</sup>**

**LE CD DE L'AUTO 96**

Le premier guide-automobile sur CD au Canada!

**34<sup>88</sup>**

**WARCRAFT II**

Retournez dans le monde de Warcraft, où la guerre entre les Orcs et les humains fait rage.

**59<sup>99</sup>**

**VALEUR GARANTIE COMPUCENTRE**

Nous égalons tous les prix

\*\*Si vous achetez un ordinateur ou une imprimante chez Compucentre et trouvez le même appareil annoncé à un prix inférieur par un comptableur local, nous vous remboursons la différence.

**RÉGION DE MONTRÉAL**

Carrefour Laval  
Centre Fairview  
Centre Rockland  
Galerias d'Anjou  
Mail Champlain

**RÉGION DE QUÉBEC**

Galerias de la Capitale  
Place Fleur de Lys  
Place Laurier  
SHERBROOKE  
Carrefour de Fêstrie

**SOREL**  
Promenades de Sorel

**CHICOUTIMI**  
Place du Royame

**DRUMMONDVILLE**  
Promenades Drummondville

**0% INTÉRÊT**

AUCUN PAIEMENT AVANT AVRIL 1996\*\*\*

Jetez un coup d'œil à notre site Internet : <http://www.hartco.com/compucentre>

# Ça, c'est la réalité.

AU CANADA,  
64% DES GENS SE DEMANDENT S'ILS SERONT CAPABLES D'ÉPARGNER SUFFISAMMENT POUR VIVRE UNE RETRAITE CONFORTABLE.

# Ça, c'est du concret.

1 800 437-8810  
[www.scotiabank.ca](http://www.scotiabank.ca)

Si les chiffres ne mentent pas, ils ne disent pas tout : beaucoup de gens ne savent pas combien il leur faudrait mettre de côté pour vivre une retraite confortable. C'est pourquoi nous avons mis au point le Diagnostic REER Scotia. En nous appelant dès maintenant au numéro ci-dessus, vous recevrez gratuitement un rapport personnalisé de sept pages qui vous aidera à déterminer le revenu dont vous aurez besoin pour vivre une retraite confortable. Grâce au plan d'action qu'il vous propose, vos objectifs de retraite deviendront réalité.

**Diagnostic REER Scotia<sup>SM</sup>**

**Banque Scotia**

\* Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Ecosse.

## POLITIQUE

# Le démantèlement de l'Aéroporté a été une erreur, selon l'ex-général MacKenzie

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ À bien y penser, il aurait mieux valu accepter l'embarras et ne pas participer à la mission d'aide internationale à la Somalie, a soutenu hier le Casque bleu à la retraite Lewis MacKenzie.

« Ains, au moins, on ne serait pas ici aujourd'hui », a déclaré l'ancien major-général à l'enquête publique sur l'affaire somalienne.

L'enquête essaie de faire la lumière sur ce qui s'est passé avant, durant et après la période de service du Régiment canadien aéroporté en Afrique, en 1992-93. Des membres du régiment ont tué plusieurs Somaliens, y compris un adolescent qui a été torturé à mort.

M. MacKenzie occupait le poste de commandant de l'armée en Ontario à l'automne de 1992, alors que l'Aéroporté s'entraînait pour sa mission.

Le colonel Paul Morneault, qui commandait le régiment cet automne-là — il a été congédié cinq semaines avant le déploiement — avait voulu s'attaquer aux problèmes de discipline au sein de l'Aéroporté en menaçant de laisser le Commando 2 au pays.

Quelques-uns de ses membres étaient soupçonnés d'avoir lancé des explosifs servant à l'entraînement au cours d'une petite fête, d'avoir fait feu de leurs armes en plein parc Algonquin et d'avoir mis le feu à la voiture d'un sergent sur le terrain de manoeuvres.

M. MacKenzie a dit aux enquêteurs que le démantèlement du régiment avait été une mauvaise idée.

Le commando comprenait environ un quart de l'Aéroporté. Remplacer une partie de l'unité aussi importante à quelques semaines d'une mission à l'étranger aurait causé de sérieux problèmes, a-t-il expliqué.

« Cela aurait été irresponsable de faire venir de nouveaux soldats et d'essayer de les intégrer au sein du régiment en aussi peu de temps. »

Il a fait remarquer que ça n'avait aucun sens de menacer plus de 100 soldats simplement à cause des actes commis par quelques fauteurs de troubles.

« Il ne faut jamais faire de menaces que l'on n'est pas en mesure d'exécuter. »

M. MacKenzie a rappelé que l'Aéroporté était la seule unité d'infanterie disponible pour la Somalie. Les engagements à Chypre, en ancienne Yougoslavie et au Cambodge occupaient déjà le gros de l'armée.

« Votre armée tient dans le Maple Leaf Garden, a-t-il dit. Il y a un millier de places libres lorsque les soldats s'assoient. »

M. MacKenzie a aussi confié aux enquêteurs qu'il avait peut-être lui-même lancé l'idée de relever de ses fonctions M. Morneault.



L'ex-major-général Lewis MacKenzie témoignait hier à l'enquête publique sur l'affaire somalienne.

En septembre, le brigadier-général Ernie Beno, qui dans la hiérarchie se situait entre M. Morneault et MacKenzie, s'est plaint à M. MacKenzie que l'entraînement de l'Aéroporté ne se déroulait pas bien. Il a montré du doigt M. Morneault.

M. MacKenzie admet se rappeler vaguement avoir dit à M. Beno : « Si vous devez prendre une mesure quelconque pour régler ce problème... mieux vaut le faire avant qu'après. »

M. Beno a congédié M. Morneault un mois plus tard.

M. Morneault a soutenu devant les enquêteurs qu'il ne comprenait toujours pas pourquoi il avait été renvoyé.

Au cours de sa déposition, M. Beno a signalé que M. Morneault n'entraînait pas convenablement ses hommes et qu'il n'avait pas dit toute la vérité au sujet de leur niveau d'entraînement.

M. MacKenzie a noté qu'il était clair que M. Beno était inquiet.

« Il est possible que le colonel Morneault ne se soit douté de rien », a-t-il lancé. « Je suis tout de même étonné qu'il ait pu en être ainsi. »

## Sondage Gallup

### Une majorité de Canadiens souhaitent voir le Reform devenir l'opposition officielle

■ Le statut d'opposition officielle s'accompagne d'une couverture médiatique plus importante, du droit de décocher les premières flèches lors de la période des questions, de bureaux plus spacieux et de budgets plus importants consacrés à la recherche.

Le parti qui a remporté le deuxième plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes obtient ce statut. Aux élections de 1993, le Bloc québécois l'a emporté par deux sièges seulement.

Mais Lucien Bouchard ayant quitté le Bloc pour devenir premier ministre du Québec, son parti, qui forme toujours l'opposition officielle, et le Parti réformiste ont désormais le même nombre de siège aux Communes, soit 52.

Le Parti réformiste a déjà prétendu qu'étant le seul parti de l'opposition prêt à former un gouvernement, il représentait en fait la vraie opposition officielle. Le Bloc avait rétorqué que puisqu'il avait le plus de sièges, il devait constituer le parti d'opposition officielle. Aujourd'hui, en attendant une élection partielle, les deux partis ont le même poids à la Chambre des communes.

Peu après les élections de 1993, l'institut Gallup avait demandé aux Canadiens lequel des deux partis devrait être reconnu comme l'opposition officielle au Parlement fédéral, étant donné les résultats serrés et l'absence de représentation du Bloc ailleurs au pays.

À l'époque, 45 % des Canadiens croyaient que le Reform devait être considéré comme

l'opposition officielle, tandis que 34 % pensaient plutôt que ce devait être le Bloc. Une majorité de Québécois avaient choisi le Bloc, et une majorité de Canadiens, le Reform.

Aujourd'hui, les sentiments n'ont pratiquement pas changé. Quarante-quatre pour cent des Canadiens (44 %) croient que le Parti réformiste dirigé par Preston Manning devrait assumer le rôle d'opposition officielle aux Communes, tandis que 27 % croient que le Bloc québécois, pour l'instant privé de chef, devrait conserver son statut.

Encore une fois, une vaste majorité de Québécois (68 %) appuient le Bloc, comparativement à seulement 20 % des résidents du reste du pays. Une majorité de Canadiens appuient le Parti réformiste en Ontario (51 %), dans les Prairies (65 %) et en Colombie-Britannique (64 %). Dans les Maritimes, une majorité relative (44 %) de résidents croient que le Parti réformiste formerait une meilleure opposition officielle.

#### La méthodologie

Les résultats de ce sondage sont basés sur 1003 entretiens téléphoniques réalisés avec des adultes de 18 ans et plus entre le 11 et le 16 janvier. Un échantillon de cette taille est précis avec une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus élevée dans les régions où l'échantillon est plus restreint, par exemple au Québec où 269 entretiens ont été réalisés, avec une marge d'erreur de six points de pourcentage, 19 fois sur 20.

### Au tour des députés de se faire expliquer comment Bouchard entend gouverner

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Les députés du Parti québécois réunis en caucus à compter d'aujourd'hui dans la région de Québec, accueilleront, sans doute chaleureusement, leur nouveau premier ministre Lucien Bouchard, avant de poursuivre l'étude de l'ordre du jour légué par l'administration de Jacques Parizeau sur le redressement des finances publiques.

Ils reprendront l'étude des crédits et surtout les arrêteront aux directions tracées dans le discours du nouveau chef du gouvernement.

« Il s'agit quand même d'un scénario extrêmement mobile », a expliqué, hier, le vice-premier ministre Bernard Landry, en soulignant que les décisions budgétaires pour le prochain exercice ne sont pas encore prises et qu'il y a encore de la place pour bouger.

« On a encore quelques mois devant nous, a-t-il ajouté, c'est vite, mais on a quand même le temps de se retourner même si cela doit se faire dans des proportions raisonnables. »

S'il est bien difficile de savoir qu'elles pourront être les décisions qui seront prises au cours de cette rencontre à huis clos de deux jours, dans quel secteur on risque de changer les orientations prises par l'administration Parizeau, M. Landry a quand même rappelé qu'il appartient toujours au pouvoir exécutif de fixer les objectifs « dans le système britannique qui nous régit ».

« Mais comme on veut faire un gouvernement de gestion participative avec nos élus, a précisé M. Landry, on va les écouter jusqu'à la dernière décimale et ensuite l'exécutif décidera. »

Le vice-premier ministre a rappelé qu'il lui semble que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour au chapitre de l'étude des crédits « c'est ce qu'il y a eu de plus profond en finances publiques par un gouvernement ».

« Avec les députés, a-t-il dit, nous avons bon espoir que les suggestions vont venir sur des choses à éviter, surtout, parce qu'ils connaissent les questions politiquement sensibles. Ce sont des élus régionaux. On attend aussi des suggestions sur des sujets que les fonctionnaires et nous (les ministres) n'aurions pas vus. »

L'exercice du caucus, selon M. Landry, « c'est une sorte de profession de foi dans la capacité des députés de faire de bonnes suggestions ».

#### Un rappel des priorités

Il est aussi évident que « les cinq grandes priorités » décrites par le premier ministre Lucien Bouchard dans son premier discours à titre de chef de gouvernement, lundi, feront l'objet d'un rappel. Les décisions touchant l'emploi, les finances publiques, l'éducation et la culture, le développement des régions et le filet social ne devront pas souffrir de délais.

On s'attardera aussi sur la nouvelle façon de gouverner proposée par M. Bouchard. On brosera un tableau précis du nouvel organigramme, du rôle des superministres, des ministres délégués, de secrétaires régionaux, de la façon de faire cheminer des dossiers et d'aboutir à des projets concrets.

C'est là aussi que les députés apprendront à « oser », comme le leur a demandé leur nouveau chef Lucien Bouchard dans son discours d'assermentation.

Comme l'a souligné M. Landry, hier, il faudra aussi se rappeler que les objectifs budgétaires prévus dans le dernier discours du budget présenté par l'ex-ministre Jean Campeau le 9 mai 1994, sont toujours pertinents.

« M. Bouchard, a expliqué M. Landry, a insisté lourdement pour que les 12 mois qui viennent comportent un effort pour mettre en oeuvre toutes les politiques et le calendrier déjà annoncé. Les objectifs du budget Campeau ne sont pas changés. »

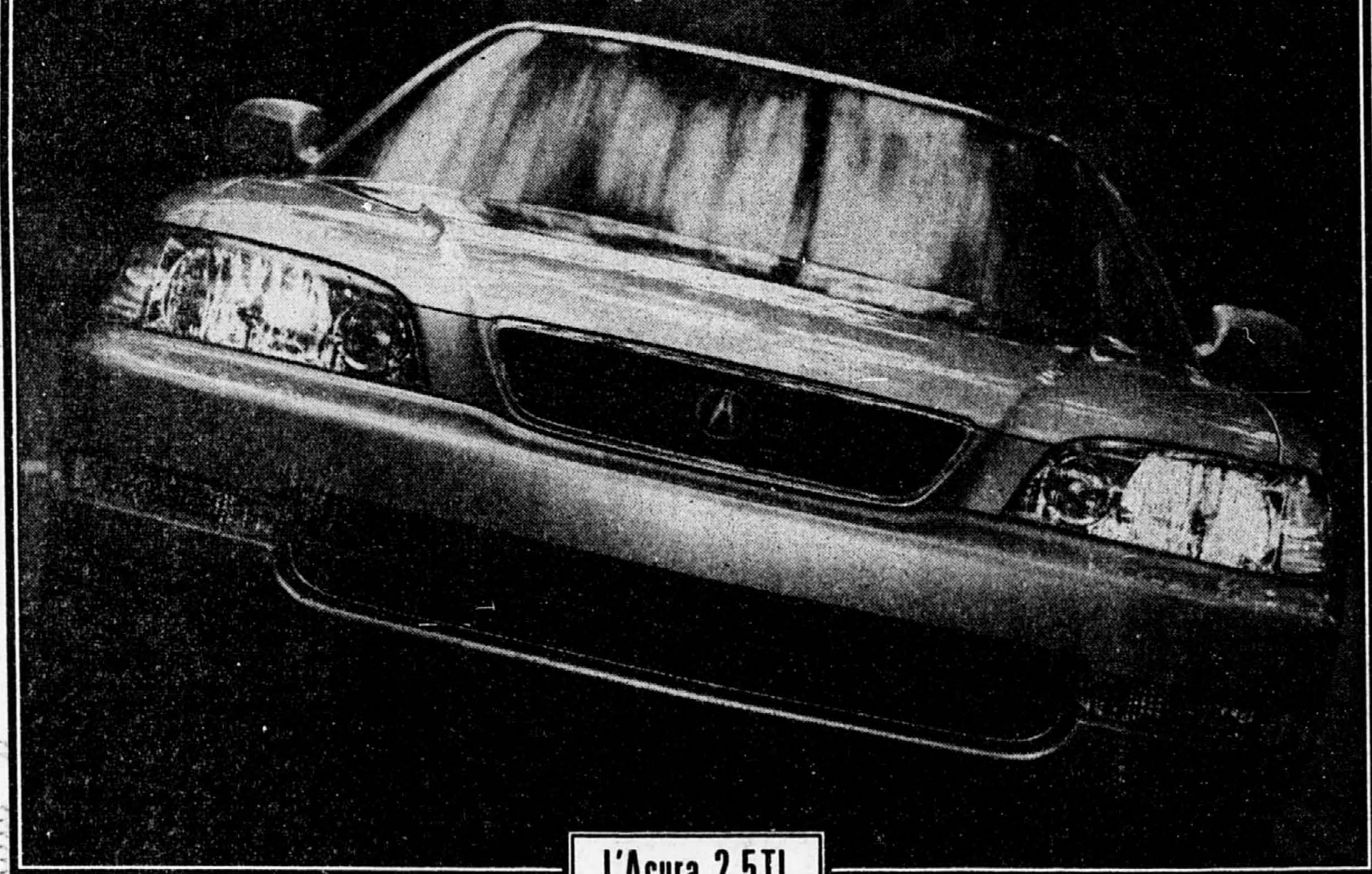
« Alors, dans le présent exercice, a-t-il poursuivi, les dépenses cessent d'augmenter. Le véhicule passe au point mort avant d'aller au recul qui s'amorcera l'an prochain vers l'équilibre des comptes courants. »

#### La nouvelle mécanique

Hier, les ministres ont profité de leur première rencontre depuis l'arrivée de leur nouveau chef pour se faire expliquer la mécanique proposée par la nouvelle administration, « les nouvelles structures, les rapports entre les ministres, les délégués et les secrétaires des régions ».

Aujourd'hui, c'est au tour des députés de se faire expliquer comment le nouveau premier ministre entend gouverner.

## Place aux sensations fortes.



L'Acura 2,5TL

468 \$ par mois\*

Un tel taux de location pour une telle voiture, voilà qui fera sûrement sensation! Du puissant moteur de 176 ch jusqu'à la suspension indépendante à double fourchette aux 4 roues, l'Acura 2,5TL répond à merveille et propose une expérience de conduite passionnante. Parmi ses autres caractéristiques : boîte automatique à 4 vitesses « Gate shift » avec système de contrôle logique d'inclinaison, deux coussins pneumatiques (SRS), freins ABS conçus par Acura, système de sécurité, siège conducteur assisté réglable en 8 sens, contrôle automatique de la température, chaîne stéréo de 8 haut-parleurs avec lecteur laser et voie d'accès au coffre avec housse pour skis. Avec, en plus, l'Assistance routière et le Plan de sécurité prolongée Acura. Pour des sensations à vous couper le souffle, louez une Acura 2,5TL chez un concessionnaire Acura près de chez vous. Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA



\*Tarif de location-bail de 36 mois à 468 \$/mois (total des paiements : 16 848 \$), pour l'Acura 2,5TL 1996, modèle UA264T. Un acompte de 4 200 \$ et un dépôt de sécurité équivalant approximativement à un paiement mensuel sont requis. Allocation de 72 000 km (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Sujet à l'approbation du crédit. Préparation, taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin des 36 mois, vous pouvez retourner le véhicule à votre concessionnaire Acura ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location-bail du concessionnaire peut varier. Offre disponible par l'entremise de Honda Canada Finance Inc.

POLITIQUE

# Le sang contaminé : les provinces mises en cause

Presse Canadienne

Des documents obtenus par la Presse Canadienne indiquent que les ministères provinciaux de la Santé pourraient devoir porter une partie des responsabilités dans le scandale du sang contaminé, pour avoir omis d'élaborer des lois assurant la sécurité et négligé de superviser les agences impliquées dans la collecte du sang.

Cet avertissement est contenu dans les avis expédiés aux provinces et aux anciens ministres de la Santé par le juge Horace Krever, qui préside l'enquête devant déterminer comment des milliers de Canadiens ont été infectés par les virus du sida et de l'hépatite C dans les années 80.

Et comme tout ceux qui ont été avisés qu'ils pourraient porter une partie

de la responsabilité lorsque le juge Krever déposera son rapport final, les provinces et les anciens ministres de la Santé demandent à la Cour fédérale de faire annuler les avis.

Les déclarations assermentées achevées par les anciens ministres de la Santé ne réfèrent pas spécifiquement aux allégations de mauvaise administration que le juge Krever pourrait porter contre eux.

Mais ces derniers soutiennent n'avoir jamais été appelés à témoigner à l'enquête et ne pas avoir été informés avant décembre 1995 qu'eux-mêmes, ou toute autre personne, pourraient être reconnus coupables de mauvaise administration.

Un avis type a été expédié à la Colombie-Britannique et à quatre de ses anciens ministres de Santé — Jim Neilson, Stephen Rogers, Peter Dueck et

John Jansen. On peut y lire que le ministre pourrait être déclaré coupable de ne pas avoir « élaboré et parrainé une loi moderne de la santé publique, capable de réagir rapidement aux menaces contre les réserves de sang ».

On y dit aussi que le ministre pourrait avoir « manqué à sa responsabilité d'assurer la sécurité des composants du sang ». Essentiellement, il pourrait avoir failli aux tâches suivantes : surveiller adéquatement la Croix-Rouge, initier des mesures propres à assurer la sécurité du sang, améliorer le signalement des maladies transmises par le sang et créer un « système de surveillance active » capable de détecter le sida et le VIH.

L'avis évoque aussi la possibilité que le juge Krever estime que la province ait omis d'agir rapidement pour enrayer la propagation du VIH par les transfu-

- sions sanguines :
- en n'informant pas adéquatement les médecins et le public à propos de la maladie ;
  - en ne s'assurant pas que la Croix-Rouge prenait les mesures appropriées pour garantir la sécurité des réserves de sang ;
  - en n'avisant pas les membres des groupes à haut risque de ne plus donner de leur sang ;
  - en ne disant pas aux médecins traitants des personnes séropositives d'aviser leurs patients de ne pas donner de sang ;
  - en ne prenant aucune mesure pour identifier les donneurs séropositifs.

Le juge Krever a aussi indiqué qu'il pourrait conclure que les provinces n'ont pas fait assez pour prévenir la population des risques de transmission du virus par contact sexuel.

Des accusations similaires pourraient être portées relativement au virus de l'hépatite C.

Les avis expédiés aux ministres de la Santé des autres provinces ne figuraient pas parmi les documents présentés devant la Cour fédérale hier.

D'autres mises en garde ont été envoyées au gouvernement fédéral et à d'anciens ministres fédéraux de la Santé, à la Croix-Rouge et à 13 de ses dirigeants, à des compagnies pharmaceutiques, de même qu'à d'autres personnes impliquées dans la collecte du sang.

Tout comme les ministères provinciaux et leurs anciens ministres, plusieurs de ces parties ont réclamé un examen de la constitutionnalité de ces avis en invoquant le fait que le juge Krever a transgressé les règles en indiquant qu'elles pourraient faire l'objet d'accusations de mefait.

## Aide sociale : « Vous n'avez rien vu », dit Pierre Fortin

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse

QuÉBEC

Ceux qui croient que le gros des changements au régime d'aide sociale a déjà été fait ne perdent rien pour attendre, prévient le coauteur d'un rapport qui sera bientôt publié sur le régime d'aide publique, l'économiste Pierre Fortin.

M. Fortin, qui travaille avec le sociologue Camille Bouchard, dit ne pas se formaliser de la décision annoncée cette semaine par Québec de scinder la clientèle de l'aide sociale, en aptes et inaptes. Les aptes resteront sous la responsabilité de la titulaire de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, tandis que les autres passeront à Jean Rochon, responsable de la Santé.

M. Bouchard devait prendre sa décision tout de suite. Dans un sens, ce n'est pas incompatible ; la clientèle des inaptes est très lourde et c'est naturel que ce soit la Santé qui s'en occupe », estime M. Fortin.

Chose certaine, c'est que celle qui soit l'autorité qui s'en occupe, ces gens-là devront avoir accès à des services les aidant à mieux s'intégrer au monde du travail », prévient M. Fortin. Pas question de les cloisonner. Ils devront toujours avoir accès aux services d'information, de placement, au même titre que l'ensemble de la clientèle active de l'aide sociale, ajoute M. Fortin, dont le rapport est attendu dans quelques semaines.

« Je ne veux pas que ces gens soient parqués dans un champ où toute la stratégie d'emploi va les oublier », laisse encore tomber M. Fortin. « Il ne faut pas donner le signal bureaucratique que ces gens, qui ont une con-

traite sévère, soient séparés du monde du travail. »

« Ces gens qui sont handicapés nous disent deux choses. Ils ne veulent pas être constamment harcelés, mais ils réclament aussi le maximum d'intégration à la vie normale », résume M. Fortin.

Il parle d'expérience. Son père est parvenu à mener une vie professionnelle active bien que cloué sur un fauteuil roulant.

Pierre Fortin ne se formalise guère du fait que, pour la deuxième fois, Québec apporte des changements majeurs au régime d'aide sociale sans même attendre le rapport que Jeanne Blackburn avait demandé l'an passé.

Pour M. Fortin, « la plupart des grandes décisions sur l'aide sociale ont été retardées pour attendre le rapport. Là, vous n'avez rien vu encore, tout est sur la table et vous verrez le résultat dans un mois », lance l'économiste.

Lors de la formation du gouvernement, lundi, le premier ministre Bouchard annonçait l'application d'un projet qui traînait depuis plusieurs mois dans les cartons du gouvernement, une nouvelle séparation entre les clientèles aptes et inaptes de l'aide sociale. Chez les fonctionnaires, on explique qu'en agissant de la sorte, Québec élimine l'embarrassant problème des records d'assistés sociaux qui se multiplient. « Mais tous les dollars dépensés se retrouvent dans le déficit », prévient M. Fortin.

Hier, dans une entrevue téléphonique, la nouvelle responsable de l'aide sociale, Louise Harel, n'a pu élaborer sur la structure à venir, et la disparition du ministère de la Sécurité du revenu.



PHOTO CHRISTIAN GUAY, La Presse

### Une manif sur le terrain de Martin

Quelque 150 syndiqués de la CSN, de la CEQ, et de la FTQ ont manifesté hier midi dans le port de Montréal, devant un navire de la Canada Steamship Lines, une société privée liée au ministre des Finances, Paul Martin. Ils protestaient contre la réforme des services sociaux et ont annoncé d'autres manifestations pour les mercredis suivants, dont un grand rassemblement le 14 février. La manifestation s'est déroulée dans le calme.

## Max Yalden quitte la fonction publique

FRANCOIS BERGER

M. Maxwell Yalden, un haut fonctionnaire canadien de carrière qui préside depuis neuf ans la Commission canadienne des droits de la personne, va quitter définitivement la fonction publique à la fin de cette année, a-t-il annoncé hier dans une entrevue avec La Presse.

M. Yalden, âgé de 65 ans, considère qu'il mérite bien son repos après avoir passé quarante années au service de sa Majesté, d'abord à titre de diplomate et de sous-ministre et ensuite comme commissaire aux langues officielles et président de la Commission des droits.

Ancien ambassadeur du Canada en Belgique de 1984 à 1987, M. Yalden s'était auparavant fait connaître comme commissaire aux langues officielles de 1977 à 1984, sous-ministre aux Communications de 1973 à 1977, membre du secrétariat d'Etat avec Gérard Pelletier de 1969 à 1973. Il était entré au ministère des Affaires étrangères en 1956 puis avait occupé des postes à Moscou, Genève et Paris.

Il compte se mettre à l'écriture pour traiter des droits linguistiques et des droits de la personne.

M. Yalden démissionnera également du Comité de coordination des droits des Nations unies, qu'il préside. Il s'agit d'un organisme regroupant des ombudsmans et des commissions des droits de 35 pays.

Il pourrait cependant accepter de siéger, « à temps partiel » dit-

il, au Comité des droits de l'homme de l'ONU, où sa candidature est soutenue par le Canada pour un poste qui sera disponible l'automne prochain.

Avant de quitter ses fonctions à la Commission des droits, M. Yalden se rendra en Inde, pays qu'il a déjà visité l'an dernier dans le cadre d'échanges entre les commissions des droits des deux pays. Ce genre d'échanges internationaux s'est intensifié l'an dernier avec l'Indonésie, le Mexique et les Philippines.



Max Yalden

M. Yalden dévoilera à Ottawa le 19 mars le rapport annuel de la Commission des droits, mais il ne compte pas s'interposer dans la politique extérieure du gouvernement canadien.

Ottawa a été accusé de placer ses intérêts commerciaux avant le respect des droits humains dans les pays avec lesquels il fait des affaires, notamment à l'occasion du dernier voyage en Asie du premier ministre Jean Chrétien. Le travail des enfants en Inde et la répression indonésienne au Timor oriental avaient notamment été soulignés.

« Cela est une question politique, mais je crois possible que le Canada puisse faire du commerce tout en défendant, en même

temps, les droits de la personne, a dit M. Yalden. Toutefois, a-t-il ajouté, il faut être réaliste. Si on refusait de faire du commerce avec tous les pays qui violent les droits de l'homme, on n'aurait pas de commerce. »

Parmi les problèmes importants encore non résolus au Canada, M. Yalden a mentionné celui des autochtones, qui se retrouvent, a-t-il souligné, « au bas de l'échelle » dans tous les domaines. Il y a aussi la question de l'intégration des personnes handicapées.

La situation des droits de l'homme au Canada est tout de même « admirée » sur le plan international, parce que « nous nous sommes fixés des normes très élevées », a-t-il précisé.

Avant de s'en aller, M. Yalden aura cependant été celui qui aura procédé au démantèlement d'une partie de la Commission canadienne des droits, créée en 1978. Il a en effet imposé à l'organisme, l'an dernier, une cure d'amaigrissement commandée par Ottawa, afin de réduire du quart le budget de 15 millions de dollars.

Le service des plaintes de la Commission a été fermé dans les bureaux régionaux, dont celui de Montréal où le personnel est passé de douze à trois personnes. L'accueil des plaintes est dorénavant concentré à Ottawa et le nombre d'enquêteurs est passé de 35 à quinze. Le personnel de la Commission, qui était de 215 employés l'an dernier, sera réduit à 170 en 1997.

## Bouchard étonné par l'offre de Charest à Manning

LIA LÉVESQUE  
de la Presse Canadienne

Le premier ministre du Québec Lucien Bouchard se dit étonné de voir un Québécois comme Jean Charest être prêt à s'associer à un parti « anti-Québécois » comme le Parti réformiste pour enlever le statut d'opposition officielle au Bloc québécois à Ottawa.

« Je suis un peu étonné qu'un Québécois comme M. Charest veuille enlever l'opposition officielle à la majorité des députés québécois pour la donner au Reform Party, le parti le plus anti-Québécois qui existe. »

M. Bouchard commentait ainsi les déclarations du chef conservateur qui, plus tôt dans la journée à la Chambre des communes, affirmait que le Bloc québécois devrait se voir retirer son rôle d'opposition officielle parce qu'il ne ferait pas un bon travail dans les circonstances. Il se montrait prêt à s'associer aux réformistes pour y parvenir.

Le premier ministre du Québec a commenté les affirmations de M. Charest après avoir prononcé un discours au Centre canadien d'architecture, à Montréal, dans le cadre du 75<sup>e</sup> anniversaire d'incorporation de l'Ordre des ingénieurs. Un ingénieur, puis plus tard

les journalistes, ont tenté d'en savoir davantage sur l'avenir que le gouvernement Bouchard réserve à Hydro-Québec, en cette ère de compressions budgétaires, mais M. Bouchard n'a pas voulu entrer dans le détail.

Il a simplement affirmé qu'il nourrissait de grandes ambitions pour Hydro-Québec et rappelé que cette société représentait un levier important du développement économique du Québec. « Il y a des projets qui sont dans les cartons. Il y a des décisions à prendre pour Hydro. On va être attentif à ces questions. On ne va pas oublier qu'Hydro est un instrument irremplaçable de la relance économique. »

**DONNEZ À QUELQU'UN UNE DEUXIÈME CHANCE!**  
Discutez du don d'organes avec votre famille.  
**LA FONDATION CANADIENNE DU REIN**

Importateur de reproductions antiques européennes  
Economisez jusqu'à **50%**

Table, jusqu'à 16 pi. de long

**MOBILART C & R**  
L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada  
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrière **344-1400**

**Forfait ski**

A partir de **65\$** par personne par nuit, occ. double, taxes applicables en sus

• 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes  
• Petits déjeuners américains pour 2 personnes  
• 2 billets de remontée pour une journée à une des 5 stations au choix: Mont St-Sauveur, Mont Avila, Morin Heights, Mont Gabriel, Mont Habitant  
• Ski Tremblant: chambre et billet de remontée à partir de 76\$ par personne

Activités à l'hôtel: salle d'exercices, terrains de squash, piscine intérieure, sauna, bain tourbillon, massage et centre « Manoir Santé ».

**La vie à St-Sauveur**  
HOTEL Manoir Saint-Sauveur  
246, Chemin du Lac Millette, Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0R 1R0  
Tél.: (514) 227-1811 Téléc.: 227-8512  
1 800 361-0505

**UN BIJOU D'ENSEMBLE**

DE L'ATELIER D'ORFÈVRE BIRKS, ENSEMBLE D'AMÉTHYSTES ET DE DIAMANTS BERTIS DANS DE L'OR 14 CARATS. BAGUE 295 \$ BOUCLES D'OREILLES 395 \$ COLLIER 495 \$ BRACELET (NON ILLUSTRÉ) 595 \$

• 1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND • CARREFOUR LAVAL • MAIL CHAMPLAIN • PROMENADES ST-BRUNO

**BIRKS**

# La Cour d'appel se penche sur une photo publiée sans permission

**YVES BOISVERT**

Le « droit à l'image » interdit-il aux journaux de publier la photo de quelqu'un sans sa permission ? C'est de cette question lourde de conséquences pour les médias écrits et électroniques que doit décider la Cour d'appel du Québec.

Hier, devant les juges Louis LeBel, Jean-Louis Baudouin et André Biron, l'avocate du magazine culturel *Vice Versa* a demandé que soit cassée une décision condamnant sa cliente à verser

2000 \$ à une étudiante dont la photo a été publiée sans sa permission.

Pascale Claude Aubry, qui avait à l'époque 17 ans, avait été photographiée dans une pose des plus innocentes, rue Sainte-Catherine, par le photographe Gilbert Duclos.

M. Duclos, un « photographe de rue », prend jusqu'à 250 photos par jour dans la ville. Cette photo de cette jeune femme (non identifiée) assise sur une marche, en bordure du trottoir, fut publiée dans l'édition de juin 1988 du magazine, consacré cette fois-là à la vie urbaine.

Seulement 722 exemplaires du magazine ont été vendus.

La jeune femme disait pour illustrer les dommages subis que ses amis ont ri d'elle. Son avocate plaide le droit de ne pas être photographié, même dans un endroit public.

Dans une décision rendue en 1991, le juge Roland Bourret, de la Cour du Québec, a donné raison à Mme Aubry et a condamné le magazine à lui verser 2000 \$.

« Il n'y avait aucun but commercial ou publicitaire ; le magazine a une vocation uniquement artistique et docu-

mentaire », a dit hier Me Guylaine Bachand, représentant la revue.

La jeune femme n'était pas, soulignons-le, sur un terrain privé.

Le juge LeBel s'interroge sur l'existence du droit à l'image. Le nouveau Code civil le consacre comme un élément de la vie privée. Il est interdit selon cette nouvelle disposition (1994) d'utiliser l'image de quelqu'un à des fins autres que « l'information légitime du public ».

L'avocate de Mme Aubry, Me Nathalie Charbonneau, a soutenu qu'il est illégal en toutes circonstances de prendre

la photo de quelqu'un sans sa permission.

Le juge Biron se demande, quant à lui, comment éviter l'arbitraire dans l'attribution de dommages dans des causes semblables.

« Une interprétation comme celle-là ne risque-t-elle pas de rendre impossible l'art de la photo ? » a demandé le juge LeBel à l'avocate de la jeune femme.

« On a le droit de faire de la photo, mais pas au détriment des droits fondamentaux des personnes », a rétorqué Me Charbonneau.

L'affaire a été mise en délibéré.

## Le rapport des états généraux de l'éducation bien accueilli

**MATHIEU PERREULT**

Les représentants du milieu de l'éducation se reconnaissent dans l'*Exposé de la situation* préparé par la Commission des états généraux.

Le Conseil supérieur de l'éducation établit ainsi un parallèle entre ses propres travaux et les propositions de la commission.

« Nous lancerons fin février un avis sur l'école montréalaise et un autre en avril sur les services à la petite enfance », annonce Mme Judith Newman, vice-présidente du conseil.

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Michel Pallascio, apprécie que ses propres priorités soient aussi celles de la Commission des états généraux.

« La réalité montréalaise, faite de milieux défavorisés et multiculturels, a été longtemps négligée, soutient-il. On a considéré Montréal comme une région comme une autre, ce que ce rapport vient corriger. »

« De plus, cette synthèse recoupe nos préoccupations à propos de la petite enfance et de la reconnaissance de la formation professionnelle. Par contre, je pense que les propos sur la confessionnalité, présentée comme une question de 'spiritualité' et de 'transmission de valeurs', sont trop vagues. Lors des audiences, j'avais pour ma part remarqué un soutien à la confessionnalité en province et un silence à ce sujet à Montréal », ajoute-t-il.

Le responsable de l'éducation à la CSN ainsi que la présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal sont eux aussi frappés par l'accent mis sur Montréal ainsi que sur l'égalité des chances.

Le vice-président de la Fédération des commissions scolaires, Jean-Marie Beaulieu, se félicitait pour sa part de ce que le rapport maintienne un système électif.

« L'école doit avoir plus de responsabilités mais être redevable à la population, indique-t-il. Je suis également d'accord avec la commission quand elle veut augmenter la capacité d'analyse des jeunes. On a trop souvent négligé l'effort. »

Même son de cloche à l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides-Lanaudière, qui avertit par voie de communiqué qu'il est utopique de « croire que l'on pourrait récupérer des centaines de millions de dollars auprès des seules commissions scolaires ».

Quant à la Fédération des directeurs d'école, son président, Guy Lessard, apprécie la présentation claire du document et le fait qu'on parte de la révision de la mission de l'école.

« Il faut définir une finalité avant de discuter », dit-il.

Au contraire, le président de la Fédération des associations de l'enseignement privé, Auguste Servant, est surpris par l'ampleur du débat que veut susciter les commissaires.

« Je ne m'attendais pas à ce que soit remis en question notre droit au financement, explique-t-il. Mais au fond, c'est une bonne chose que de régler la question une fois pour toutes. »

D'autre part, la Fédération des cégeps estime dans un communiqué que les questions posées, notamment à propos de la cohérence entre les programmes secondaire, collégiaux et universitaires, sont des « objets de réflexion majeur ».

Enfin, certains sont perplexes sur l'avenir des états généraux. Dans un communiqué, l'Association des cadres scolaires se dit « perplexe » face aux « choix des questions », qui lui font craindre une « redondance », alors que le président de la Fédération des étudiants universitaires, François Rebello, espère que les recteurs d'université « cesseront de prendre les états généraux à la légère ».

## Dix millionième

Un peu plus de deux ans après son ouverture, le Casino de Montréal a accueilli hier sa 10 millionième visiteuse, Thérèse Martineau, de Montréal. Pour souligner l'événement, cette dernière a reçu notamment un certificat-cadeau lui donnant droit à un repas au restaurant du Casino, un séjour pour deux personnes dans la région de Hull, ainsi qu'une invitation pour l'ouverture du Casino de Hull, en mars.

## Mode d'automne ou des fêtes pour femme

# NOTRE GRANDE LIQUIDATION MODE

*se poursuit...*

## 50% de rabais\*

Choix de coordonnés carrière ou tout-aller signés :

- LIZ CLAIBORNE
- JONES NEW YORK
- RENA ROWAN
- BIANCA NYGÅRD
- RUSS • VILLAGER
- NYGÅRD COLLECTIONS
- TAN JAY
- PRINCIPLES COLLECTIONS®
- CONCEPT XXV®
- NORTHERN SPIRIT®
- KARI® et autres.

Tailles courantes, petites et fortes.  
\*Sur nos prix ordinaires.

Tenues mode pour femme, rayons 109, 115, 116, 127, 140, 145, 193, 196 et 477. Le choix de marques varie selon le magasin.

## 50% de rabais

Pulls d'automne ou des fêtes pour femme

Étiquettes FairSet®, Principles®, Maggie et Carolyn Taylor, Tandems, cardigans, gilets et pulls. Modèles tricotés à la main dans le lot. Nos prix ord. 14,99 \$ à 95 \$.

Liquidation

6<sup>99</sup> \$ à 47<sup>50</sup> \$

Pulls pour femme, rayon 147.  
Exception : modèles de ton pastel.  
Le choix varie selon le magasin.

## 50% de rabais

Toutes les robes chics pour occasions spéciales

\*Sur nos prix ordinaires.

## 30% à 50% de rabais\*

Toutes les robes carrière ou tout-aller, d'automne ou des fêtes

\*Sur nos prix ordinaires.

Robes, rayons 110 et 803.

## 30% à 50% de rabais\*

Tenues d'extérieur automne-hiver pour femme

Manteaux et vestes en laine ou à bourre de duvet ou de polyester. Tailles courantes et petites.

\*Sur nos prix ordinaires.

Tenues d'extérieur pour femme, rayons 101 et 801.

Choix de tenues d'extérieur à bourre de duvet pour femme  
Trois modèles, au choix.

Manteaux

Notre prix ord. 129,99 \$

Liquidation

79<sup>99</sup> \$

ch.

Vestes

Notre prix ord. 99,99 \$

Liquidation

59<sup>99</sup> \$

ch.

Tenues d'extérieur pour femme, rayons 101 et 801.

## Achats vedette!

Coordonnés Pattern Play de Liz Sport

Tee-shirts à manches courtes

Notre prix 39<sup>99</sup> \$

ch.

Pantalons

Notre prix 79<sup>99</sup> \$

ch.

Cardigans à col polo en coton

Notre prix 64<sup>99</sup> \$

ch.

Vestes

Notre prix 129<sup>99</sup> \$

ch.

Dans certains magasins seulement.

## 50% de rabais\*

Tenues mode automne-hiver pour jeune femme

- REAL CLOTHES
- VARIATIONS®
- CAREER MOVES®

Comprend des pulls, pantalons, hauts, robes, jupes et bien plus encore! \*Sur nos prix ordinaires.

Tenues mode pour jeune femme, rayons 463, 470 et 813. Dans certains magasins seulement.

## Encore plus d'articles en liquidation pour elle et lui!

### 50% de rabais\*

Choix de tenues de nuit pour femme

\*Sur nos prix ordinaires.

Tenues de nuit, rayons 170 et 820. Le choix varie selon le magasin.

### 30% de rabais\*

Choix de peignoirs en molleton polaire pour femme

\*Sur nos prix ordinaires.

Le choix varie selon le magasin.

### 30% à 50% de rabais\*

Mode masculine en liquidation

Choix de tenues mode de la Boutique Le Président, complets, vestons sport, pantalons de ville ou tout-aller, tenues d'extérieur, tenues sport, tenues mode pour jeune homme, etc. \*Sur nos prix ordinaires. Boutique Le Président : rue Sainte-Catherine Ouest seulement.

Faites préparer vos déclarations de revenus par H&R Block à la Baie. Tout dans le même magasin : profitez-en!

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson



**L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®**